

CONSEIL GENERAL DU NORD
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE

ETUDE CADRE DE VIE



NOTICE

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

OCTOBRE 1993

INTRODUCTION

L'étude cadre de vie de la commune de Lauwin-Planque se décompose en trois chapitres :

PRESENTATION

Le but de ce chapitre est de comprendre l'organisation de la commune à travers sa configuration actuelle, sa géographie et son histoire.

Ce constat est le résultat d'une analyse sensible (comment on perçoit la ville) et d'une analyse objective (qui vise à expliquer pourquoi la ville est perçue de cette manière).

ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

A partir de l'étude générale sont définies un certain nombre d'orientations à long terme concernant le développement de l'urbanisation ou la restructuration de vastes zones.

Toutes les opérations de grandes envergures sont regroupées. C'est également une réflexion de base, utile lors des révisions de P.O.S.

ACTIONS PONCTUELLES

Elles correspondent à des opérations ponctuelles pouvant être réalisées facilement et rapidement dans le cadre des opérations "cadre de vie" subventionnées par le Conseil Général du Nord.

Chaque opération se reporte aux orientations à long terme afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des projets.

Les esquisses fournies sont de niveau A.P.S.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

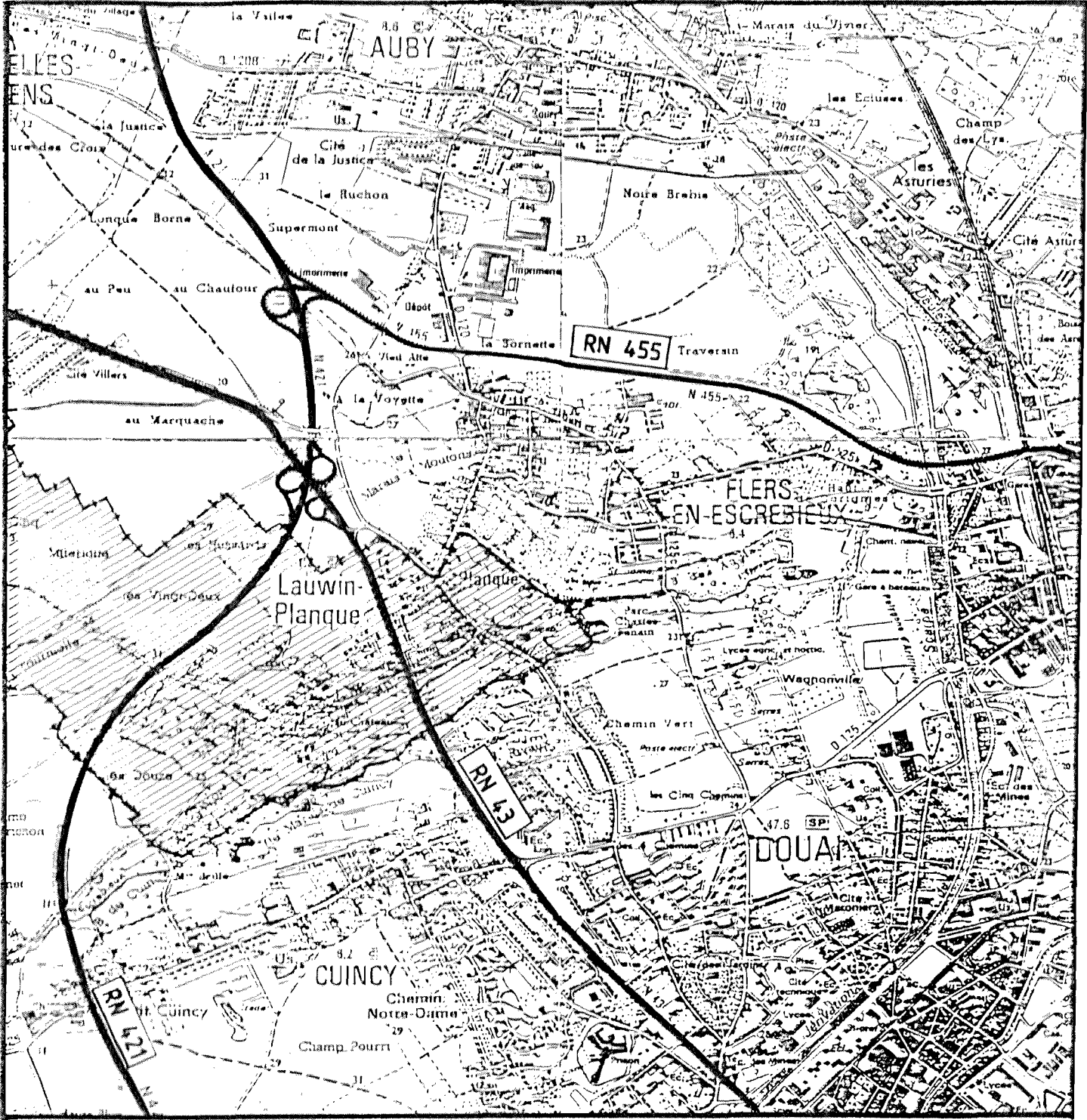
PERCEPTION DEPUIS LES GRANDS AXES

Depuis la RN 43, la perception de la commune de Lauwin-Planque se limite à des talus plantés et des clôtures en bois qui dissimulent la vallée.

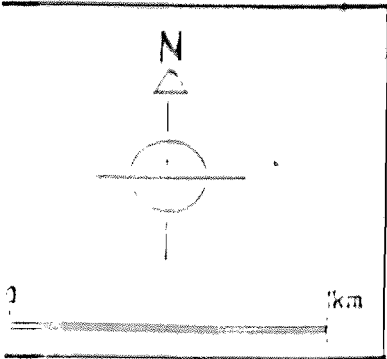
La fenêtre au niveau du pont ne laisse deviner que très peu la présence d'un village.

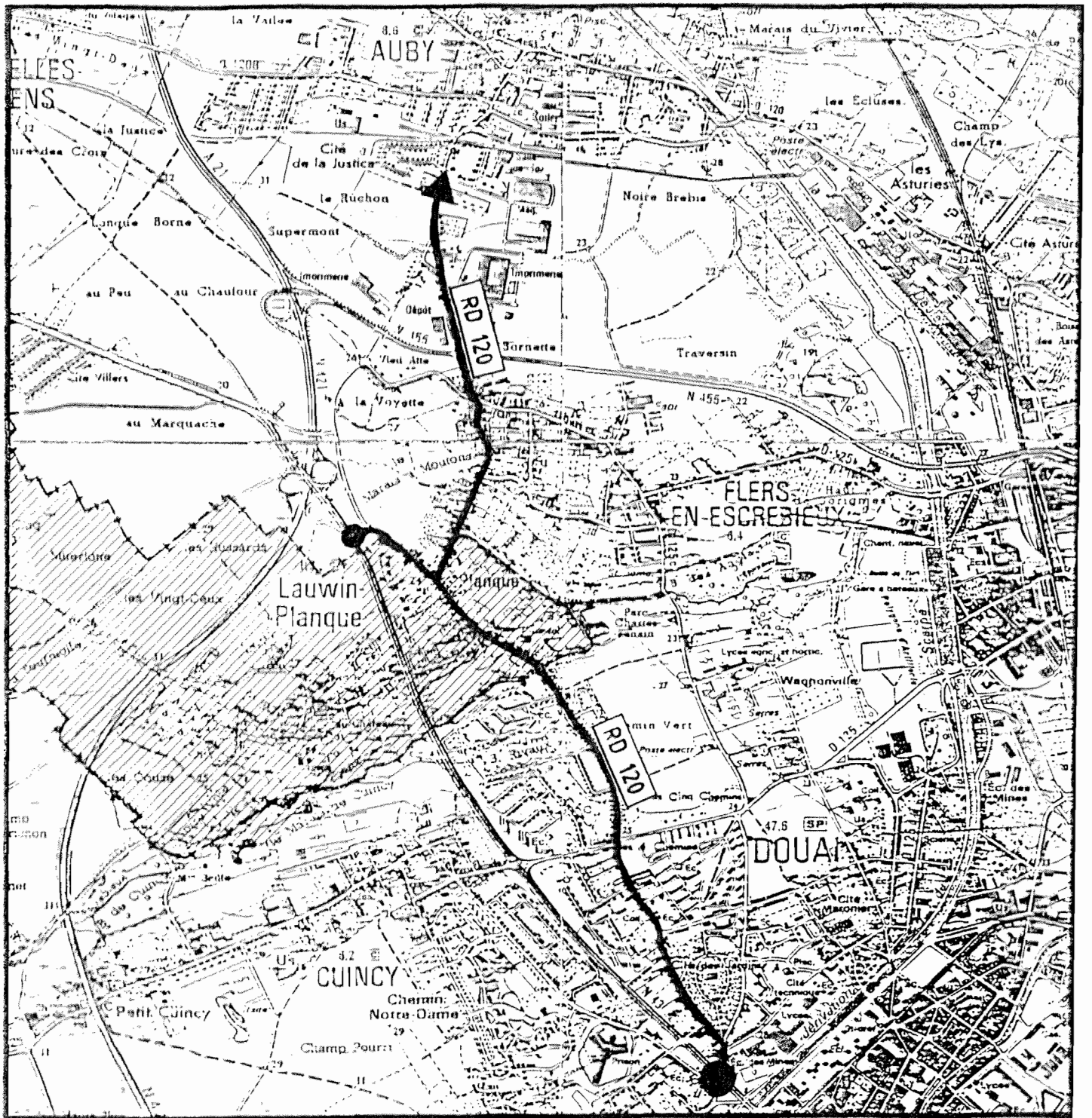
Depuis la rocade de Douai (RN 421) c'est la vue des champs puis du bois qui domine. Au loin, le village apparaît plus ou moins mal cerné.

Lauwin-Planque est donc imperceptible depuis les axes principaux. Aucune information routière n'en signale la présence : la sortie depuis la RN 43 privilégie la présence du supermarché.

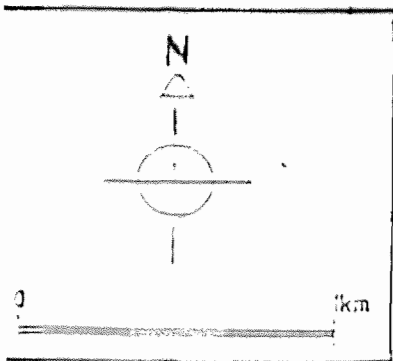


LES GRANDS AXES





l' ANCIENNE RN 43



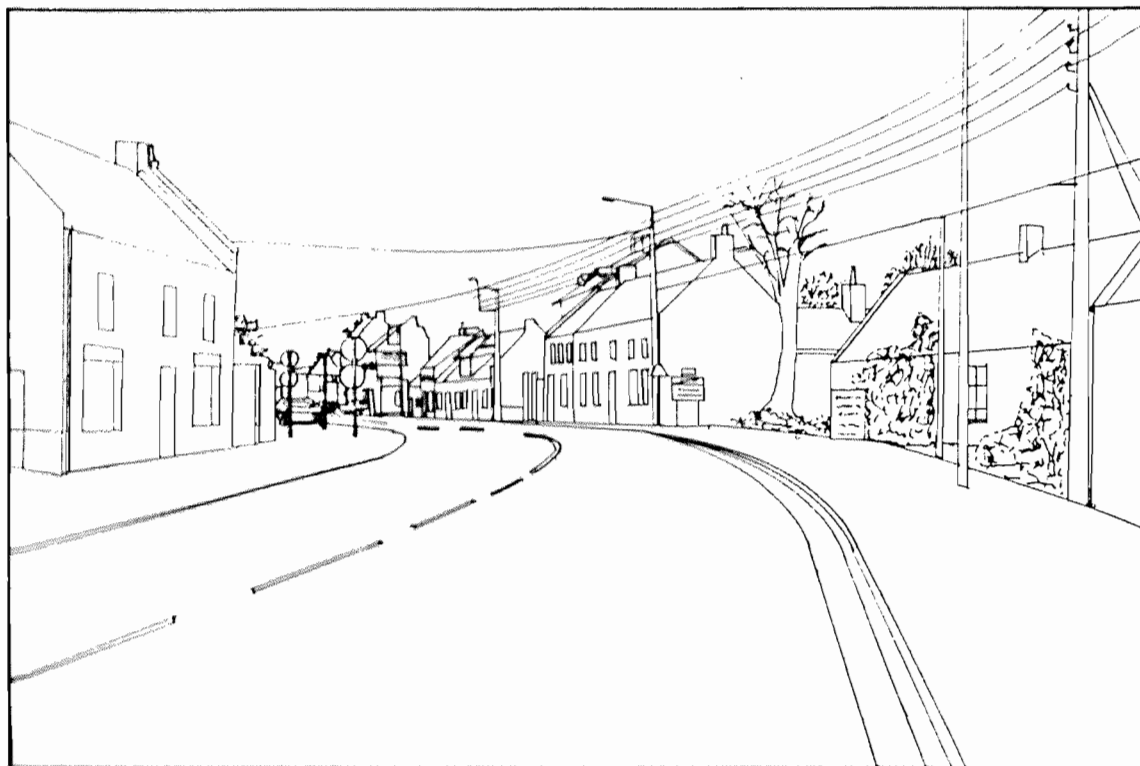
PERCEPTION DEPUIS L'ANCIENNE RN 43 (RD 120)

L'ancienne RN 43 est un axe relativement important qui relie Auby à Douai en passant par Flers-En-Escrebieux.

La transition avec Douai est relativement bien perçue malgré la présence d'un front bâti continu.

Par contre les relations avec Flers sont plus ambiguës. Ceci est pour grande part dû au fait que la limite communale correspond au milieu de la chaussée.

Rue du Charbonnet, le côté Flers présente l'arrière du supermarché et des aires en schiste stérile.

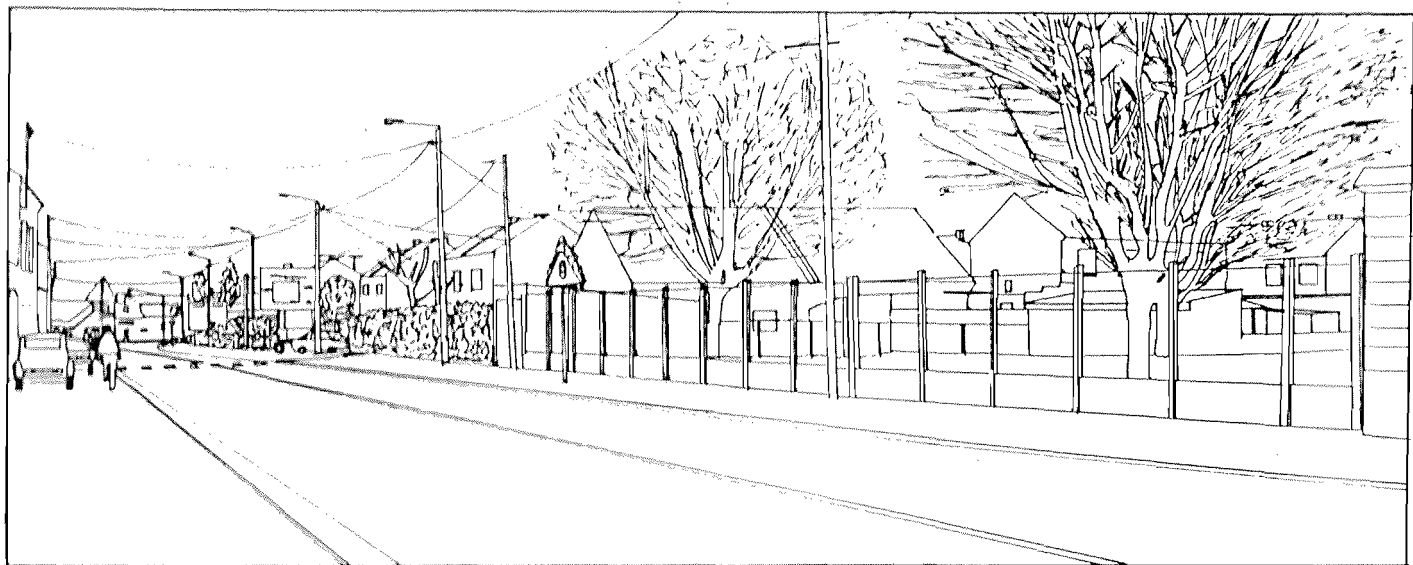


Entrée depuis Douai

La traversée de Lauwin-Planque est courte et ne se distingue guère de Douai ou Flers. Seule la présence de carrefours à feux permet de deviner les transversales.

La discrétion de l'accès au centre ville engendre l'impression que le village n'existe pas. De plus l'absence de tourne à gauche en arrivant depuis Douai rend l'utilisation du carrefour délicate aux heures de pointes.

La vue sur le parc Fenain est agréable mais la présence de clôture avec plaques béton à la base rend l'image assez triste et renforce l'impression que le parc n'appartient pas à la commune.



Abords du Parc Fenain

LE CENTRE

Le centre ville offre des atouts appréciables en regroupant de nombreux équipements (mairie, école, projet de salle polyvalente...) et des bâtiments de bonne qualité architecturale.

Malheureusement l'ensemble manque de cohésion. Les espaces publics sont conçus en terme de voirie. Rien n'affirme le caractère central.

La place du 10 Mai présente un profil classique voirie plus trottoirs. Certains de ses abords semblent inachevés (pignons aveugles) ou "hors propos" (immeuble Wion). Perpendiculaire à la rue principale, elle reste peu visible.

La Mairie et l'école disposées parallèlement à la rue ne sont guère mises en valeur.

Pour limiter les vitesses excessives la Municipalité a fait installer des dos d'ânes.

Le pont de la RN 43 n'apparaît pas comme une rupture forte : l'ouvrage est large et aéré. C'est encore les aménagements des abords trop "routier", qui nuisent à la qualité du lieu.

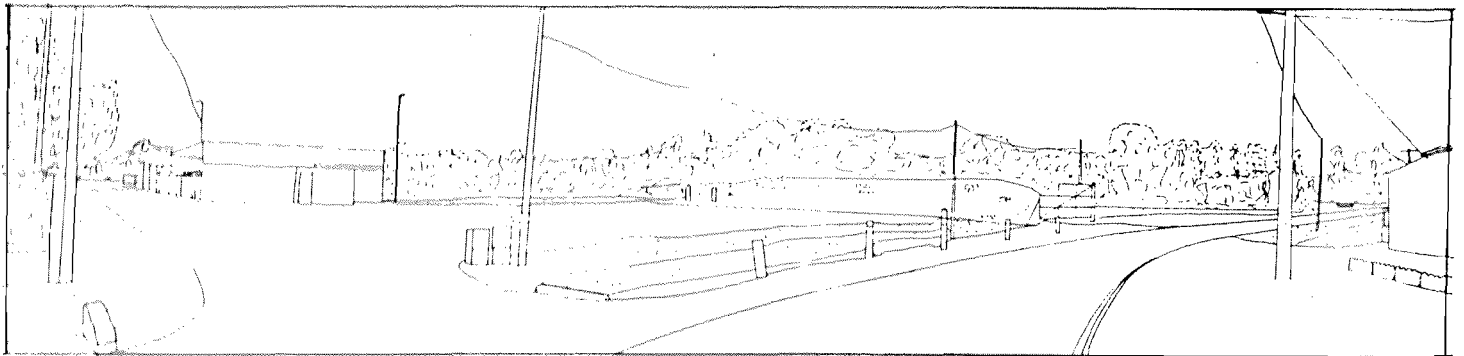


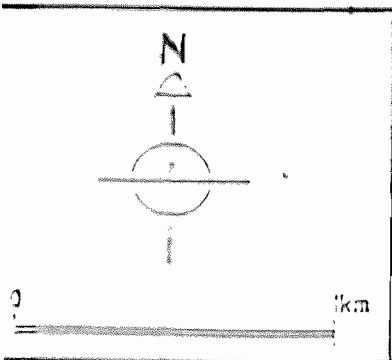
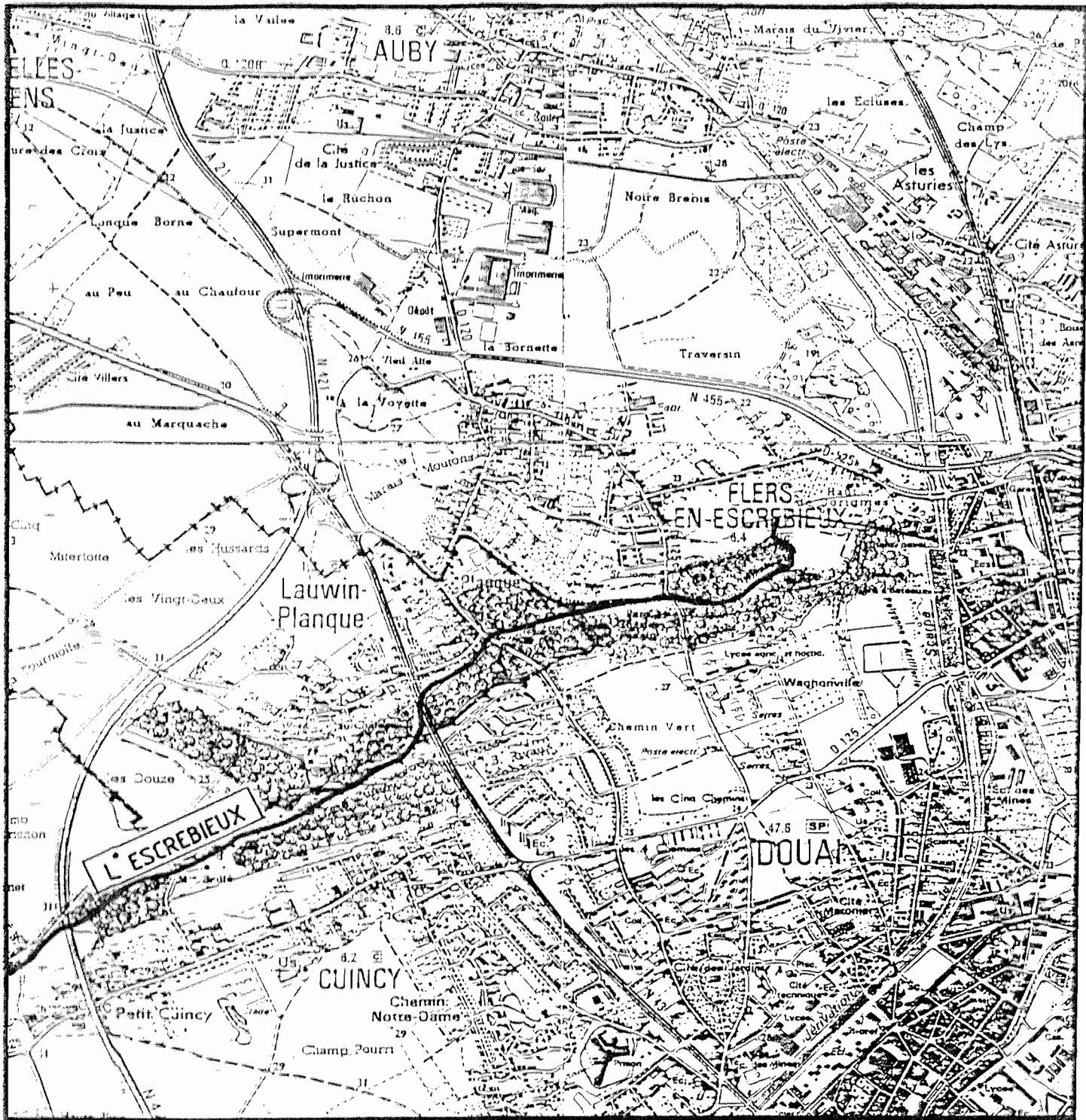
LAVALLÉE

La relation avec la vallée n'apparaît qu'au niveau du complexe sportif. Bien que proche, elle est invisible depuis le centre ville et la RD 120.

Cet accès très excentré donne l'impression que ces équipements sont presque "hors du village".

La réserve écologique (Gorge Bleue) a une entrée très visible (contradictoire avec l'idée d'accès limité). Ses abords semblent inadaptés car bruyant : entreprise, ball trap, stade... et surtout l'ensemble apparaît abandonné et écologiquement assez pauvre (bassin asséché...). Les plantations de conifères renforcent cette impression générale d'espace naturel pas très naturel.





BOIS ET PARC



COURS D'EAU
ET PLAN D'EAU

LA VALLEE

QUARTIERS NEUFS

Quartier de la Fontaine Bleue

Situé de l'autre côté de la RD 130, le quartier semble isolé par rapport au reste de la commune.

L'accès par la rue de la Fosse des Anglais s'effectue par Flers-En-Escrebieux.

Les espaces publics (dont les espaces verts) trop dénudés ne peuvent actuellement jouer le rôle d'élément structurant.

Le parc Fenain est fermé côté Fontaine Bleue. Propriété de la ville de Douai, il constitue aujourd'hui une barrière avec le reste de la commune.

Quartier de l'Hirondelle et Marichez

L'absence de relation directe avec le centre ville apparaît comme un problème majeur de ces quartiers.

Les terrains libres aménagés en espace de proximité (gazon) apportant une respiration et servant à une liaison piétonne spontanée (inconfortable).

La liaison piétonne entre la RN 43 et les garages offre une image sévère : schiste, plaques béton et barres de fer comme bornes...

Lotissement Sylvain

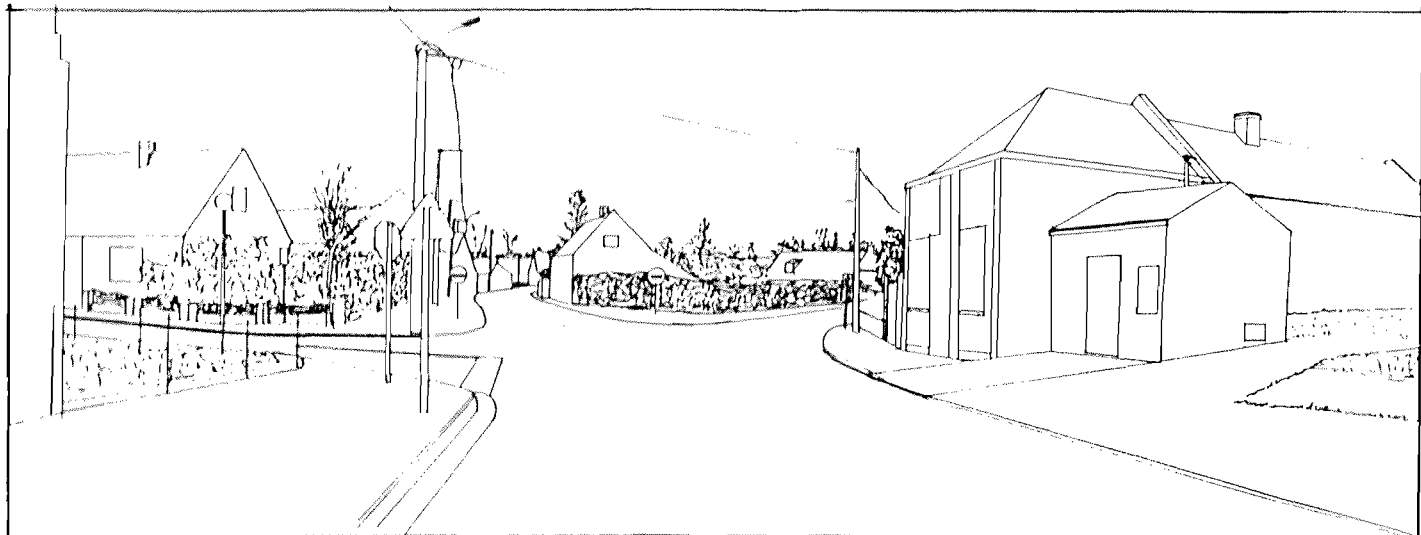
Proche du centre ville (accès direct par la rue du 10 Mai) il ne souffre pas de problème d'isolement. la présence de voyettes (chemin d'en haut) reliant la rue du Calvaire renforce son ouverture à d'autres quartiers. Aujourd'hui l'accès à cette voyette reste peu lisible depuis les rues principales.

Projet de lotissement du Champ des Hussards

Le principal problème des quartiers ouest du village apparaît avec leur organisation : noyau ancien où les rues présentent des gabarits inadaptés à la circulation à double sens. D'où un plan de circulation complexe malgré le peu de rues.

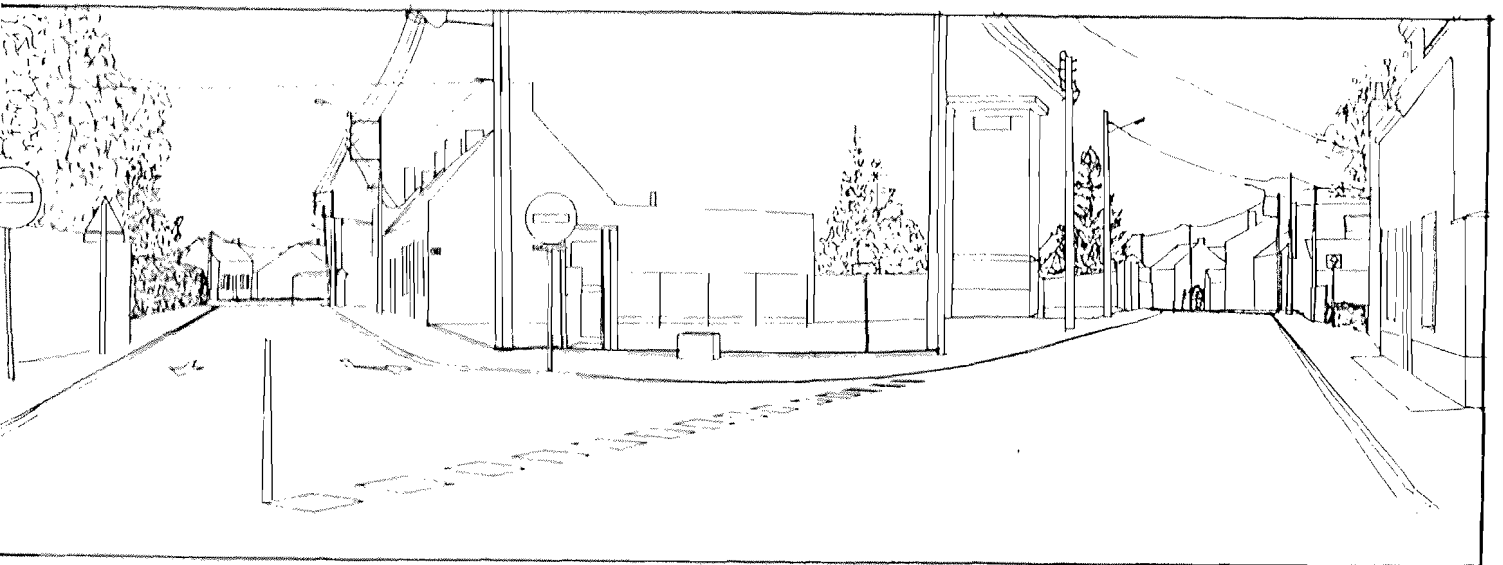
Les projets de lotissements de la SHON présentent des schémas classiques routes et trottoirs avec des gabarits mieux adaptés. Toutefois ces aménagements engendrent une confusion supplémentaire : les rues secondaires sont plus larges que les axes structurants ! (rues du calvaire et du marais).

Il apparaît urgent de définir un projet global capable de concilier les structures urbaines anciennes et récentes à travers un schéma cohérent (et facilement applicable).



Les voies rapides bien qu'éloignées ont un impact visuel (véhicules et panneaux) et sonore important. Elles semblent proches car rien n'arrête le regard.

Le carrefour entre la rue du Calvaire et la rue Borne-st-Maur favorise une circulation fluide mais trop rapide. L'espace libre est plutôt triste (gravillon) et cerné par des éléments peu valorisant : transfo EDF et pignon aveugle.



PROPOSITIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

DEFINITION D'UN SCHEMA GLOBALE COHERENT

Avant d'élaborer l'aménagement spécifique à tel ou tel espace, il est primordial de définir un schéma global d'aménagement cohérent à l'échelle de toute la commune. Chaque opération ponctuelle viendra s'insérer dans ce canevas général. Cette vision globale évitera d'avoir à réagir "au coup par coup" sur les dossiers.

Perception extérieur

- Marquer les "portes de la ville".
- Souligner les traversées et l'accès au centre.

Centre ville

- Définition d'un périmètre centre-ville.

Restructuration des quartiers récents

- Désenclavement des quartiers sans issues.
- Marquage des liaisons piétonnes.
- Définition d'un schéma d'urbanisme des nouveaux quartiers (Champ des Hussards).

Aménagement d'une ceinture verte

- Le parc Fenain.
- Relation avec les voies rapides.
- La vallée.

PERCEPTION EXTERIEUR

Marquage des portes de la ville

Les entrées du village doivent être mises en valeur pour renforcer la perception de la transition rase campagne (90 km/h) avec le village (45 km/h). Le marquage de ces accès est réalisé suivant un module spécifique à Lauwin-Planque que l'on retrouve à toutes les entrées de ville.

Le panneau de signalisation est intégré à une jardinière maçonnée garnie d'arbustes. Le support du panneau se prolonge pour intégrer un éclairage adapté aux traversées piétonnes (plus perceptible que l'éclairage fonctionnel de la route). Un arbre remarquable renforce la verticalité de l'ouvrage. Ces deux éléments disposés de part et d'autre de la route referment visuellement le paysage pour souligner "la porte" de la ville.

Quand l'espace le permet, cet aménagement ponctuel est complété par une progression linéaire (côté stade par exemple).

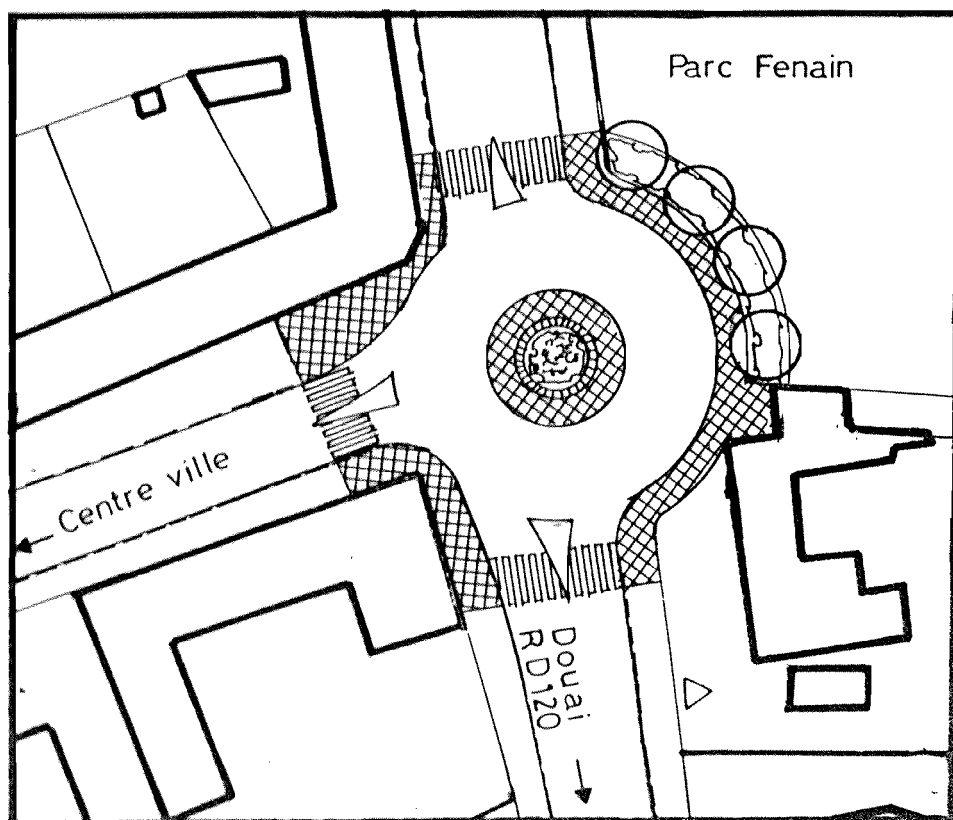


Souligner les traversées et l'accès au centre

La RD 120 est une voie rapide. Pour ralentir la circulation et souligner la présence de la commune, il faut affirmer le caractère urbain (mobilier, revêtements de sol...) et casser la linéarité de la route.

Il faut mettre en valeur les accès secondaires à des culs de sac du quartier de la fontaine bleue (voir "aménagement des carrefours secondaires" au chapitre actions ponctuelles) et les relations piétonnes avec le parc Fenain.

Il faut améliorer la visualisation de l'accès au centre ville et améliorer la gestion des flux. La solution la plus efficace serait d'installer un giratoire. Ce type de réalisation "consomme" beaucoup d'espace et entraîne la démolition du bâti. La solution proposée ci-dessous se limite à un garage. Il serait peut être intéressant de casser un des deux bâtiments qui encadrent l'entrée du centre afin de permettre un aménagement de qualité et d'ouvrir l'espace. L'aspect délabré de ces bâtiments justifierait à lui seul leur démolition.



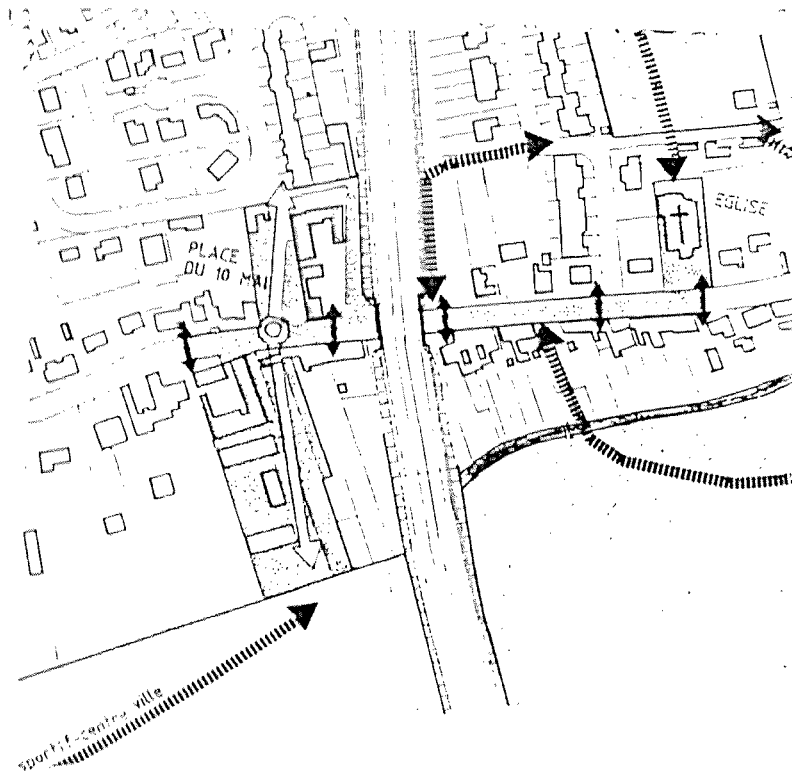
CENTRE VILLE

Définition d'un périmètre centre ville

Pour mettre en valeur le centre ville, il faut lui donner un traitement spécifique (éclairage, mobiliers, revêtements de sol, plantations...) et continu de l'église à la Place du 10 Mai et la Mairie.

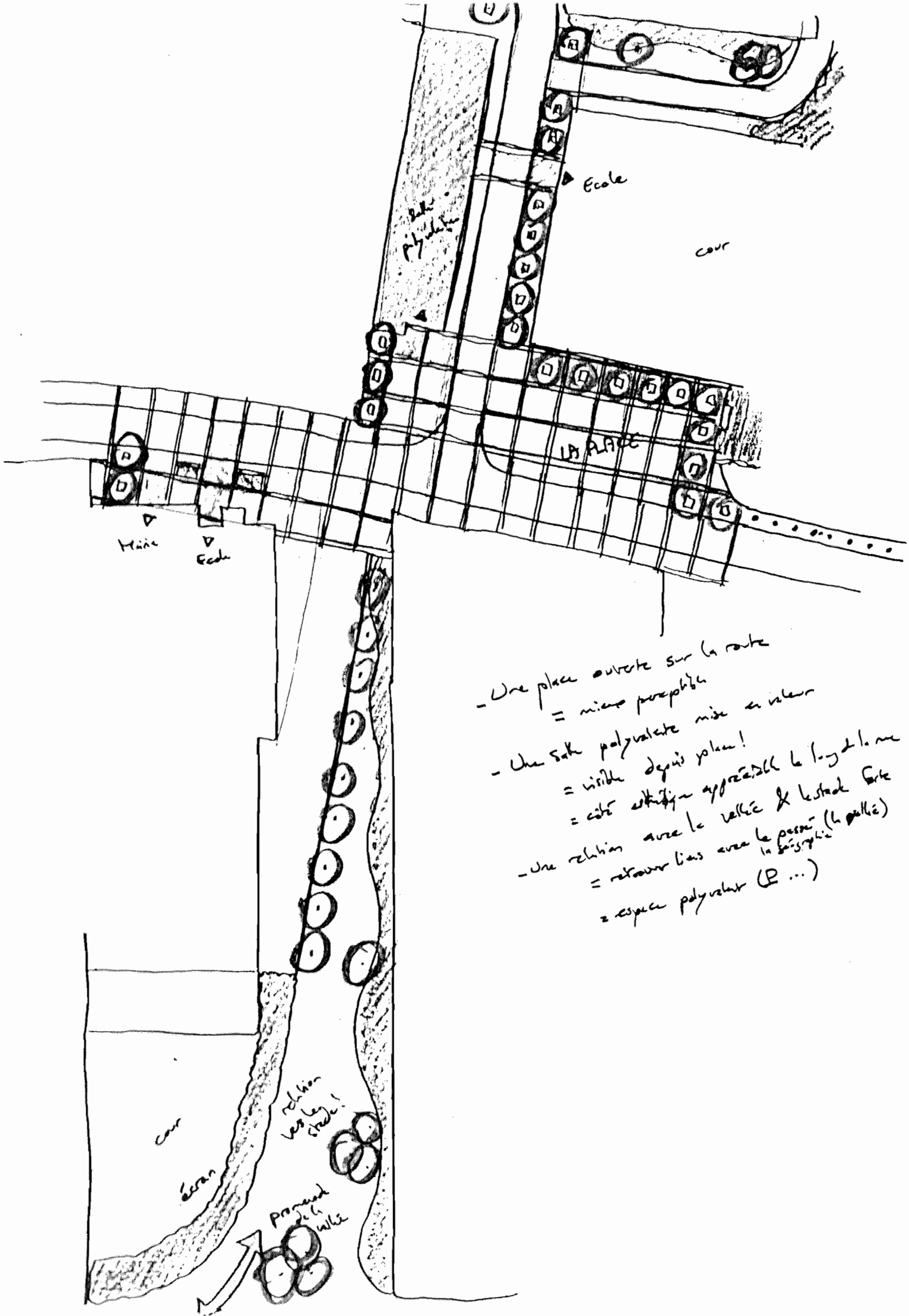
Ce secteur doit présenter une image plus adaptée au piéton par la qualité des aménagements.

La construction d'une salle polyvalente est une opportunité à la valorisation du centre et à la création d'un axe perpendiculaire à la rue Jean Jaurès reliant la Place du 10 Mai et la salle polyvalente.



Partant de ce principe, nous avons esquissé différents aménagements en modifiant l'implantation de la salle polyvalente. Le constat est simple : les possibilités communes ne permettent qu'une seule implantation judicieuse, celle déjà définie par l'architecte.

Trois de ces esquisses sont présentées sur les pages suivantes.



- Une place ouverte sur la route
= micro proephète
- Une salle polyvalente mise en valeur
= visible depuis place!
= côté esthétiquement agréable le long de la rue
- Une relation avec la vallée & le stade forte
= retrouver liens avec le passé (la vallée)
= espace polyvalent (P ...)

Mairie
Ecole

Ecole

Cour

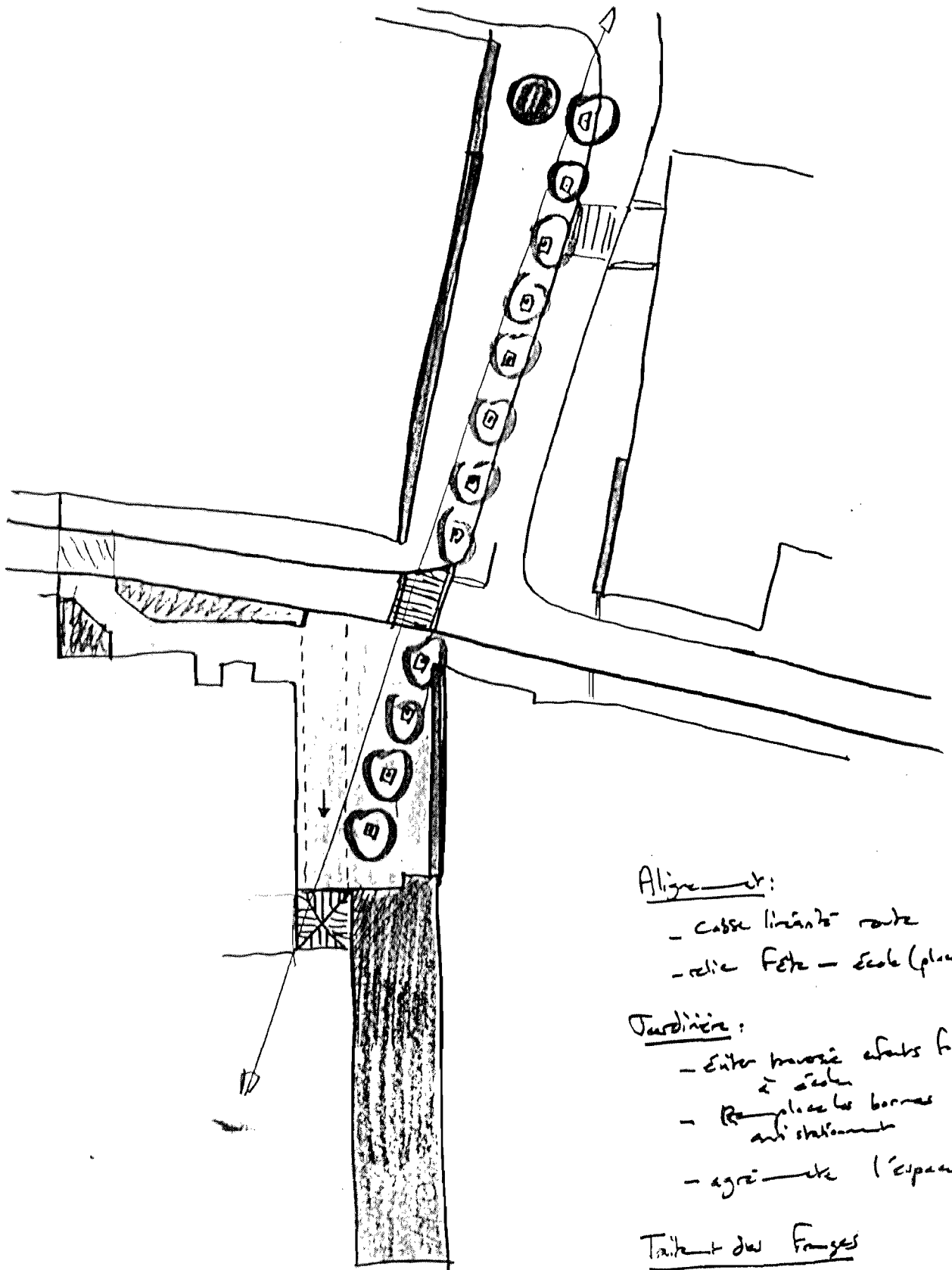
BARRAGE

Cour

terrasse

relation
vers la
ville!

Promenade
de la
ville



Alignement:

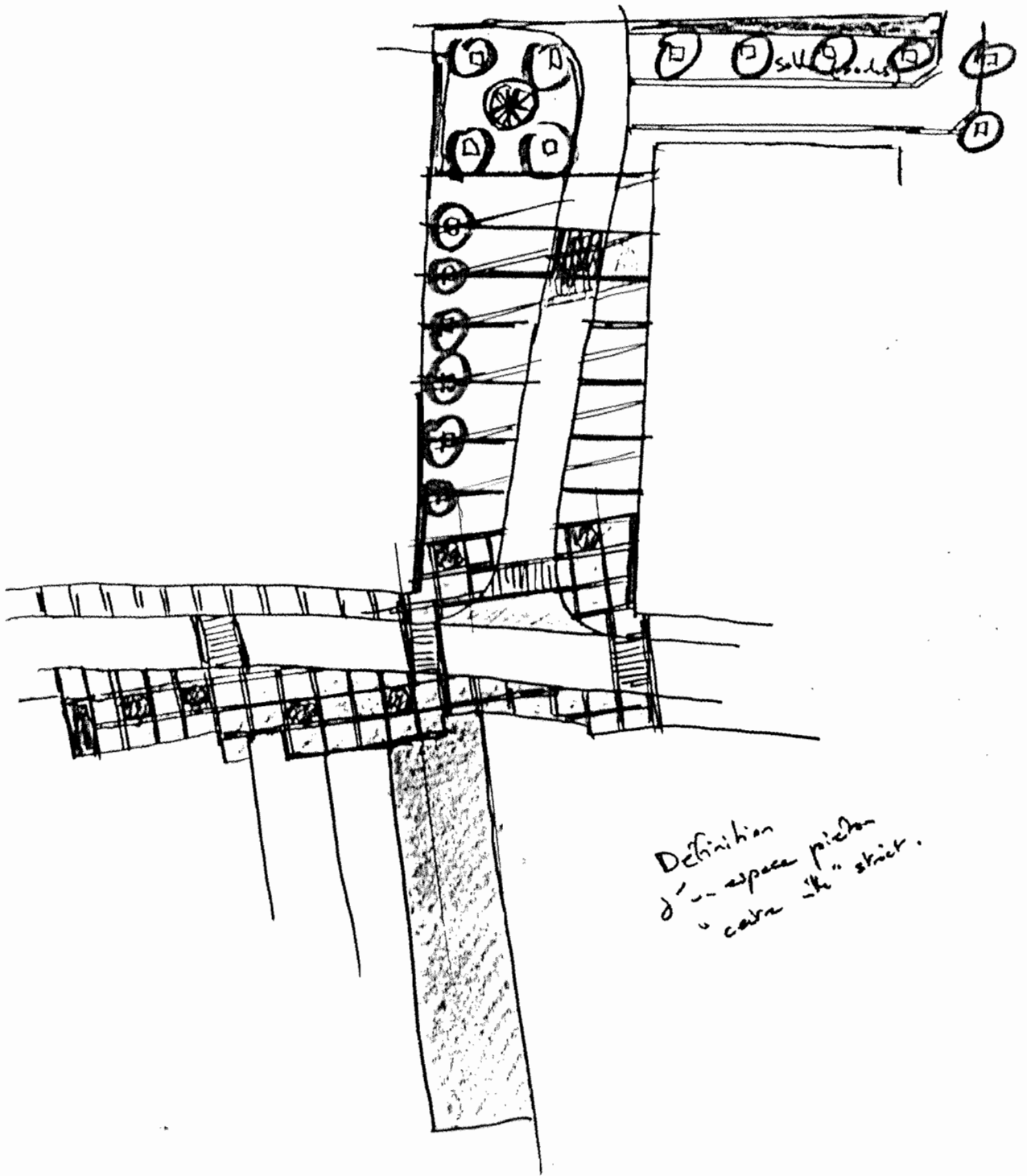
- casse linéaire route
- relie Fête - école (plan)

Jardinier:

- Eiter mauvaise abats fra
à sécher
- Remplace les bonnes
au stationnement
- agrément l'espace.

Traitement des Franges

- pignons aveugles
- clôtures jardins



Definition
d'un espace piéton
"entre les" étages.

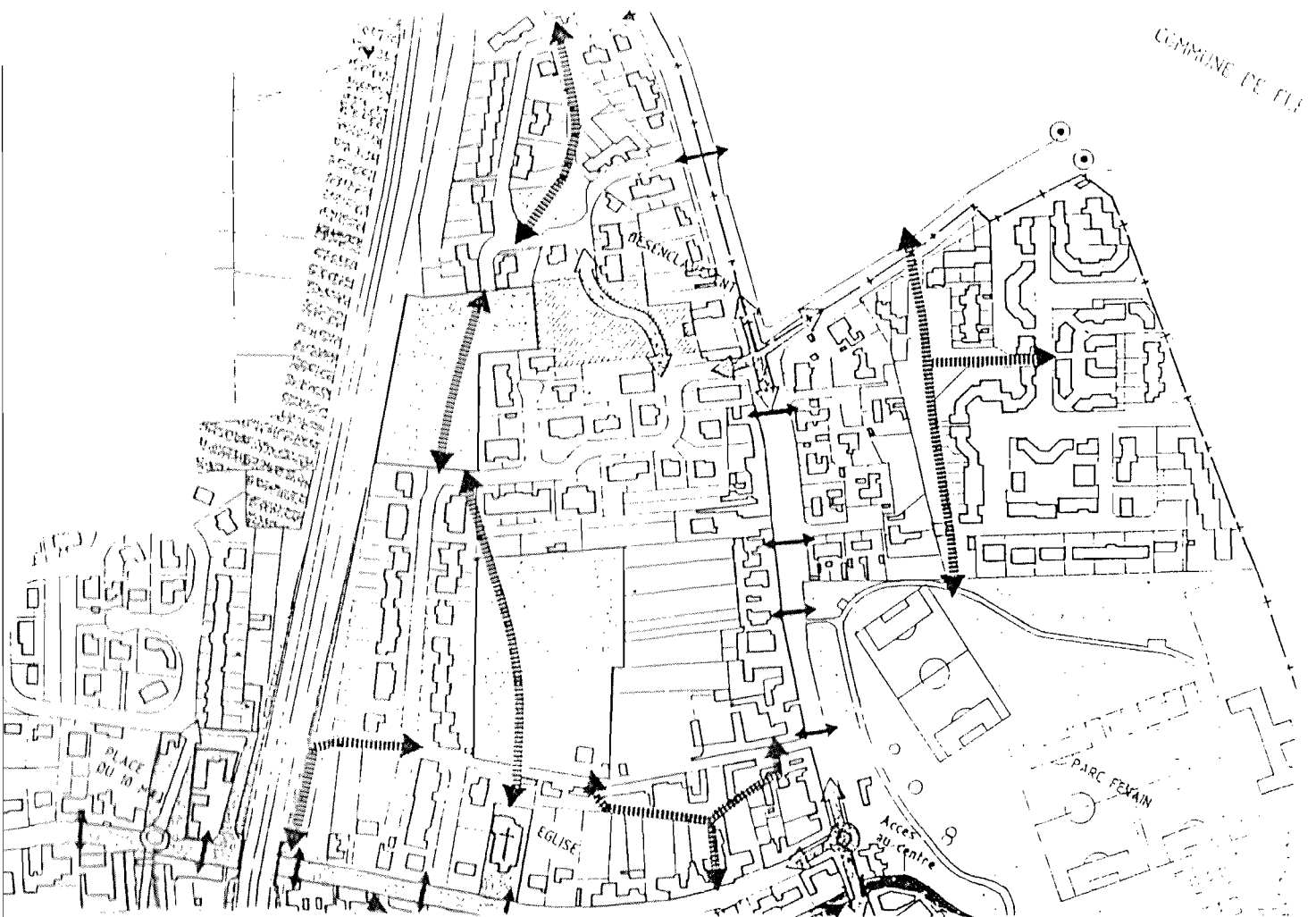
RESTRUCTURATION DES QUARTIERS RECENTS

Désenclavement des quartiers sans issus

Le lotissement de l'Hirondelle peut être relié au centre à travers le lotissement Marichez par la création d'une petite voirie. La construction de deux à trois habitations permettra d'amortir pour partie cette réalisation. Il n'y aura plus besoin de rejoindre la RD 120 pour relier le centre.

Des voies piétonnes confortables et bien balisées peuvent améliorer les relations avec les quartiers excentrés :

- A travers le parc Fenain pour le quartier de la fontaine bleue.
- A travers un espace libre pour le lotissement de l'hirondelle.



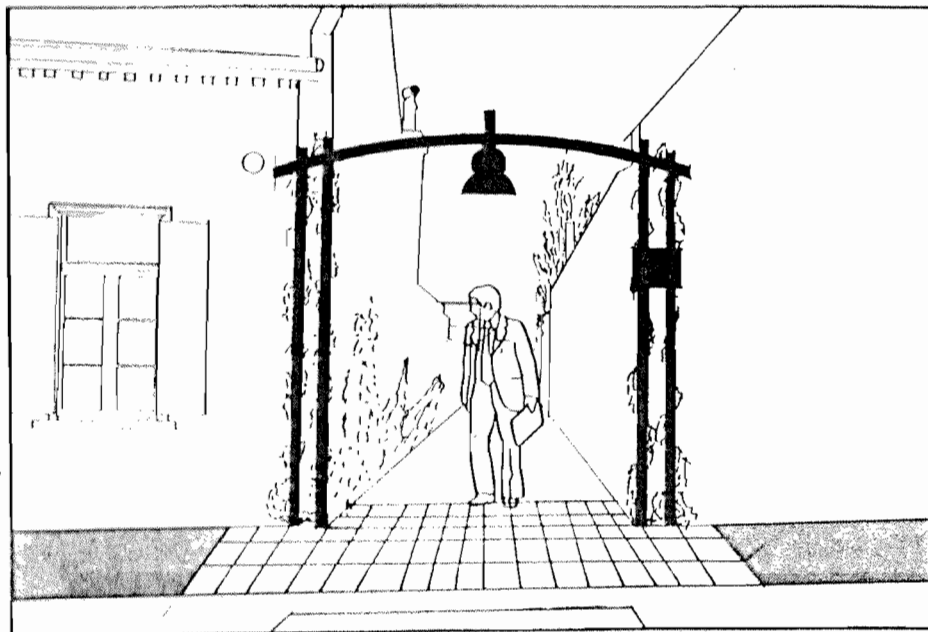
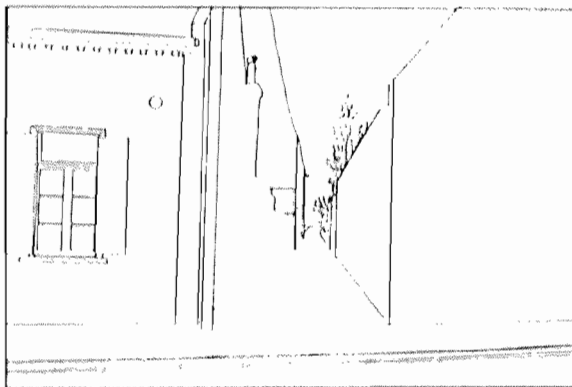
MARQUAGE DES LAISONS PIETONNES URBAINES

La mise en valeur des liaisons piétonnes et de leurs traversées vient casser la linéarité de la rue. L'objectif est double, rendre l'espace plus lisible et plus sécurisant.

Un portique ou une structure verticale aussi perceptible spécifique à Lauwin-Planque souligne chaque accès piéton. Il combine signalétique (nom de la ruelle), éclairage et sert de support à une plante grimpante très décorative.

Un revêtement de sol plus élaboré renforce son impact visuel. Quand à l'espace est suffisant de jardinières fleuries renforcent la perception de l'ensemble. Le marquage de la traversée sur la route est matérialisé en continuité aux chemins piétons.

Si nécessaire, des chicanes composées de barrière évitant une arrivée trop brutale sur la chaussée (les enfants ont toujours tendance à courir) et l'accès aux véhicules à moteur.



Définition d'un schéma d'urbanisme (Champ des Hussards)

Il est impératif de définir un projet global afin de donner des directives à la SHON pour aboutir à un projet cohérent.

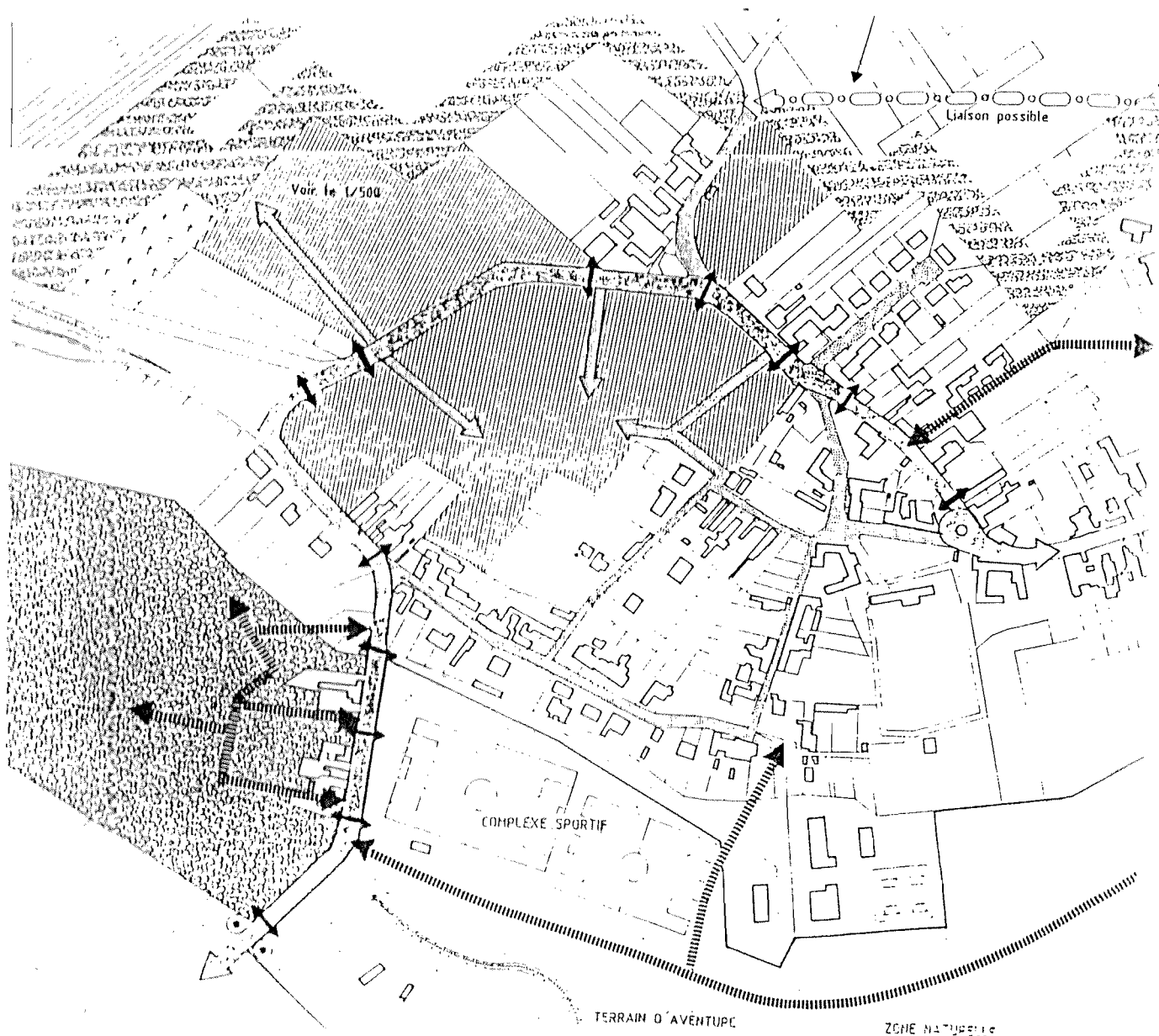
L'organisation doit être simple et lisible.

La rue du Marais puis la rue du Calvaire constitue l'axe structurant du quartier et se prolonge d'un côté vers le centre et vers Esquerchin de l'autre. Le profil de la route est classique : rue de 6 m et trottoirs. Un alignement d'arbres souligne ce rôle structurant.

Les rues secondaires sont traitées en voies mixtes (le piéton est prioritaire).

L'aménagement des carrefours vise à casser la linéarité de l'axe structurant et identifier les rues secondaires.

Les aménagements seront précisés au chapitre "actions ponctuelles".



AMENAGEMENT D'UNE CEINTURE VERTE

Le parc Fenain

Propriété de la ville de Douai, les habitants de Lauwin-Planque ne peuvent y accéder que suivant les prescriptions des services responsables (le parc est fermé la nuit).

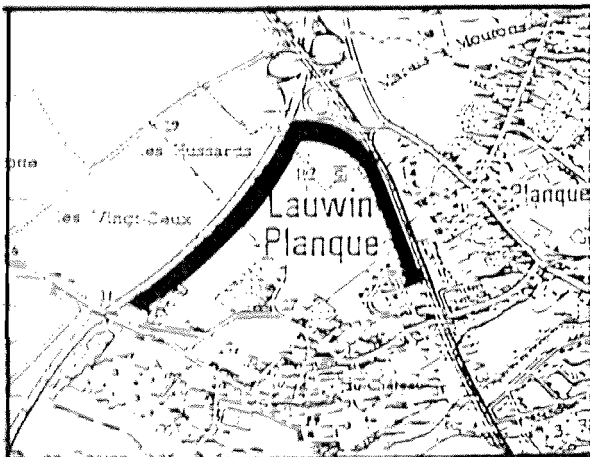
Toutes les propositions concernant le parc ne pourront être conçues qu'en relation étroite avec le responsable des Services Espaces Verts de la ville de Douai (Monsieur Vandernoot).

Relation avec les voies rapides

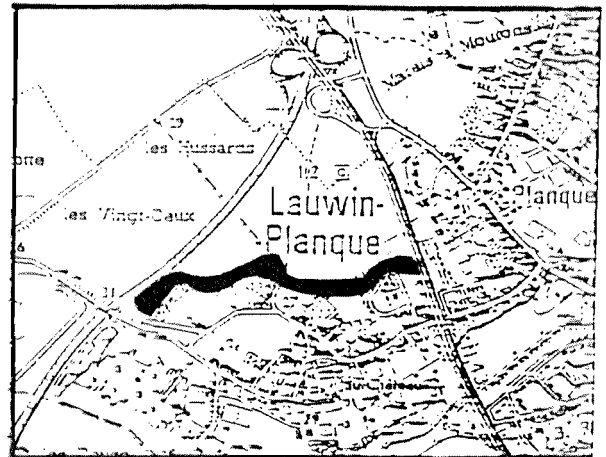
Même si aucune étude, ni aucune revendication de riverain ne souligne la gêne visuelle ou sonore des axes routiers qui cernent le nord de la ville, une simple visite sur le terrain permet d'en mesurer l'impact (panneaux directionnels...).

Un écrin de verdure même de faible épaisseur suffirait à en estomper la présence. Suivant les opportunités, il faudra intervenir près de la source (le long des routes) et bénéficier de la vue des champs ou intervenir près des habitations et constituer une ceinture verte.

La valorisation du site renforcera son attractivité.



Le long de la route



Adossé au village

La vallée

La vallée constitue une coulée verte naturelle à valoriser. Elle participera pleinement à donner à la commune un certain "cachet".

Elle sert de support à une liaison piétonne qui relie le centre au complexe sportif. Elle se prolonge vers l'ouest dans le bois et vers l'est dans le parc Fenain.

La rupture formée par la RN 43 est "oubliée" grâce à un contournement par le centre (secteur valorisé).

Les terrains peuvent être acquis par la commune (ou un organisme adapté : définition d'une zone dépréemption) dans la totalité ou seulement une frange pour la création du chemin.

Les espaces seront reboisés avec des essences nobles (chênes...) et adaptées. Les peupliers ("culture d'arbres") seront à proscrire. Des prairies ponctuent le cheminement et apportent quelques respirations.

Du parking d'accueil au complexe sportif, on observera un gradient de plus en plus naturel : équipements sportifs (foot,...), terrains d'aventure (bicross,...), espace naturel (le plus isolé).

Les aménagements du complexe sportif seront repris au chapitre "actions ponctuelles".

ACTIONS PONCTUELLES

LE CHAMP DES HUSSARDS

L'aménagement de ce quartier intéresse directement la SHON qui devra intégrer ces notions "cadre de vie" à ces futures réalisations.

Quatre grandes orientations ont été définies au chapitre "actions à l'échelle de la commune" :

- le traitement du carrefour rue du Calvaire/rue Borne-St-Maur,
- l'aménagement d'un axe structurant,
- l'aménagement des voies secondaires en rues mixtes,
- le traitement des carrefours axe structurant/voies secondaires.

Carrefour rue du Calvaire/rue Borne-St-Maur

Deux schémas d'aménagements peuvent répondre au double objectif de ralentir la vitesse des véhicules et de donner une image lisible au quartier.

Projet 1 : Il s'agit d'améliorer la lecture du schéma existant :

- adapter le profil à une voie unique (4 m de route suffit),
- constituer des chicanes et marquer des îlots pour guider les flux et inciter à ralentir,
- hiérarchiser les rues secondaires.

Projet 2 :

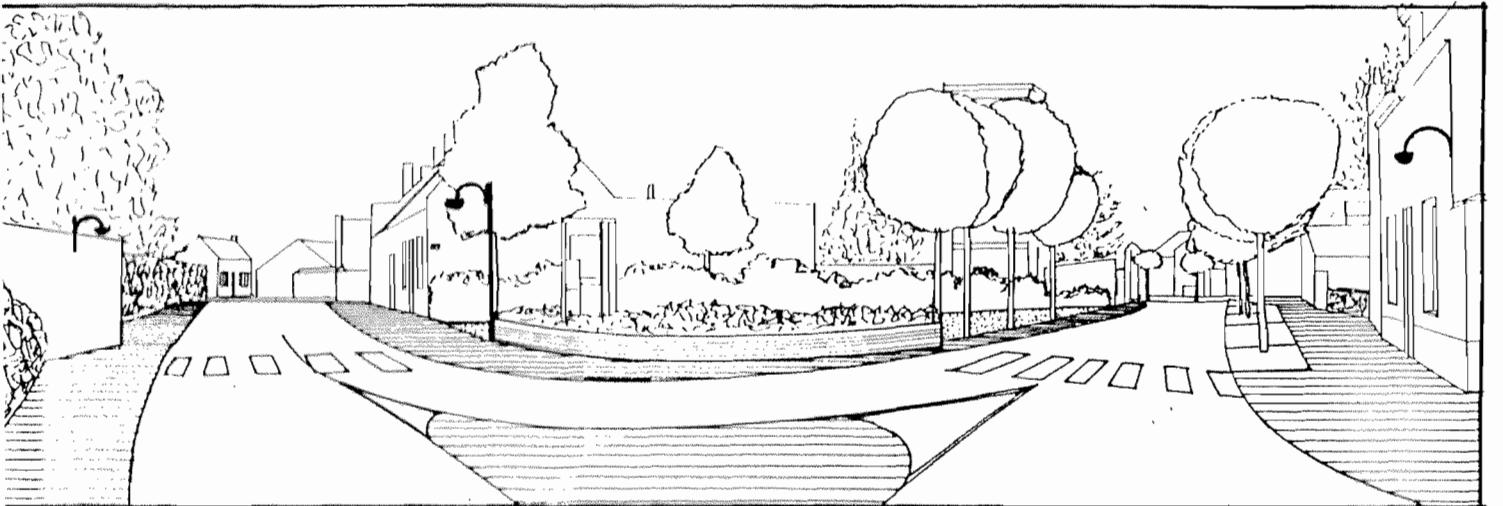
Le carrefour est traité en giratoire. Ce schéma garantit le ralentissement et une bonne gestion des flux. Pour limiter l'emprise de l'ouvrage, le rond central est réduit au minimum (2 m en pavés bombés).

- la rue du Calvaire redevient à double sens (axe principal),
- la rue Borne-St-Maur devient secondaire (voie mixte).

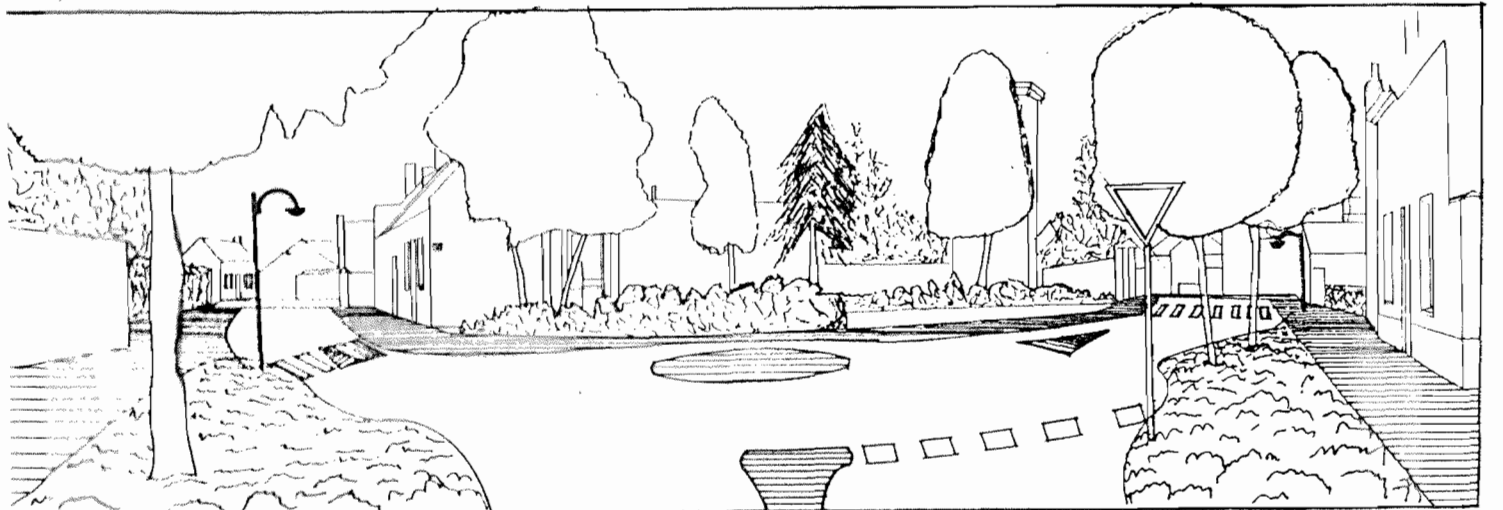
Etat actuel



Projet 1



Projet 2



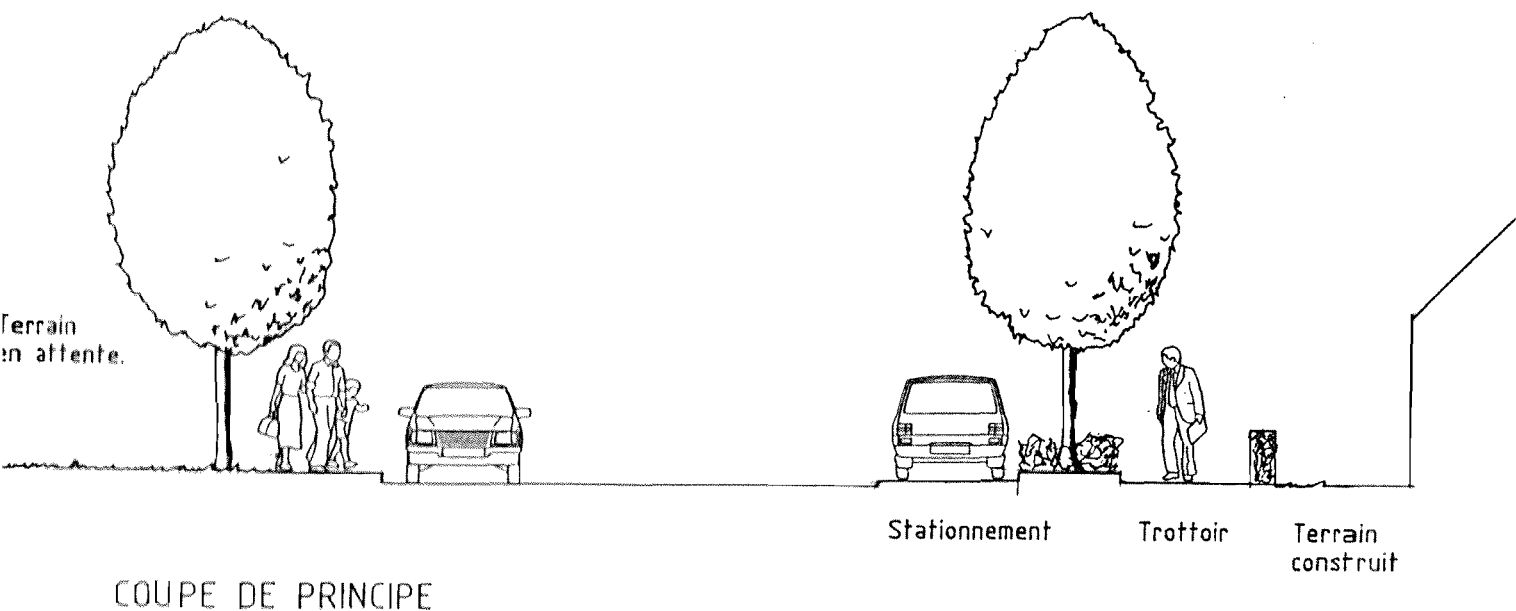
Rue principale (rue du Marais et rue du Calvaire)

Colonne vertébrale de tout le quartier, elle distribue les accès aux différents lotissements et aux îlots anciens. Elle relie l'ensemble au centre ville et se prolonge côté ouest vers Esquerchin.

Son profil respecte un gabarit classique avec une route de 6 m bordée de trottoirs (la circulation relativement rapide oblige à séparer routes et piétons).

Sur les sections non bâties, l'aménagement se limite à la constitution de la route d'un petit trottoir et de l'alignement d'arbres qui accompagne la route afin d'affirmer son rôle structurant. Plus tard seront dessinés aires de stationnement et trottoirs en fonction des constructions.

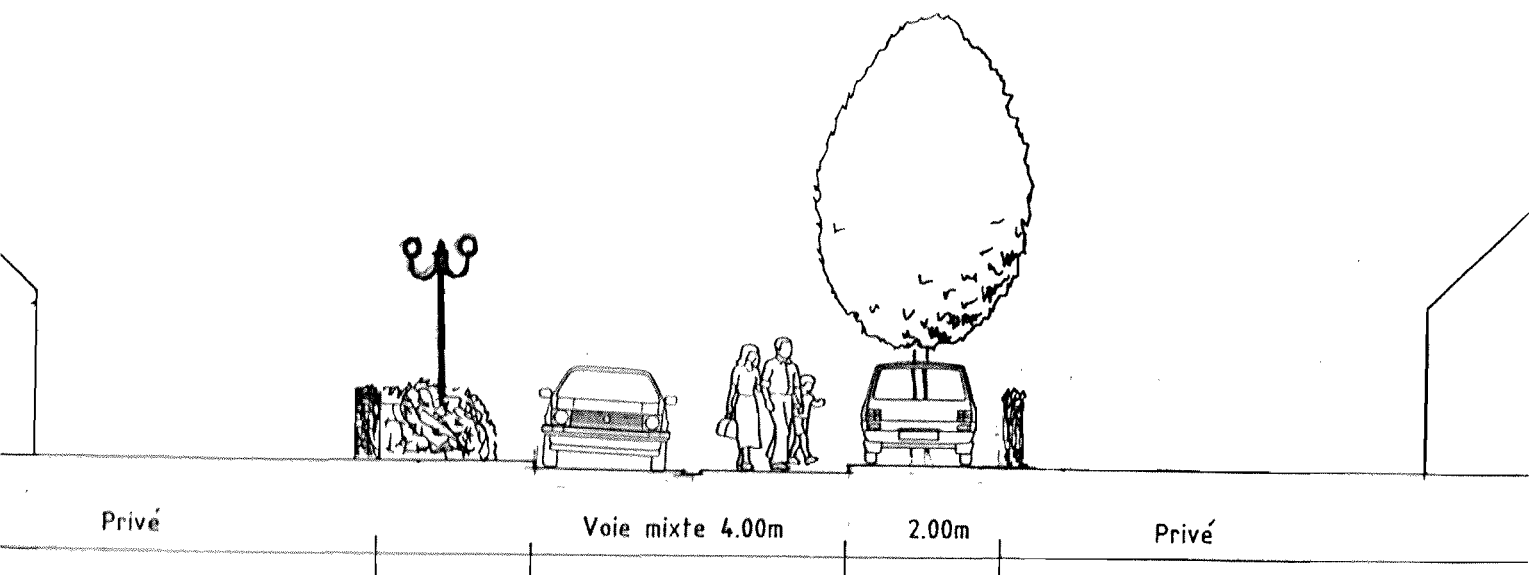
Suivant les moyens financiers, les trottoirs peuvent être réalisés en pavage de qualité.



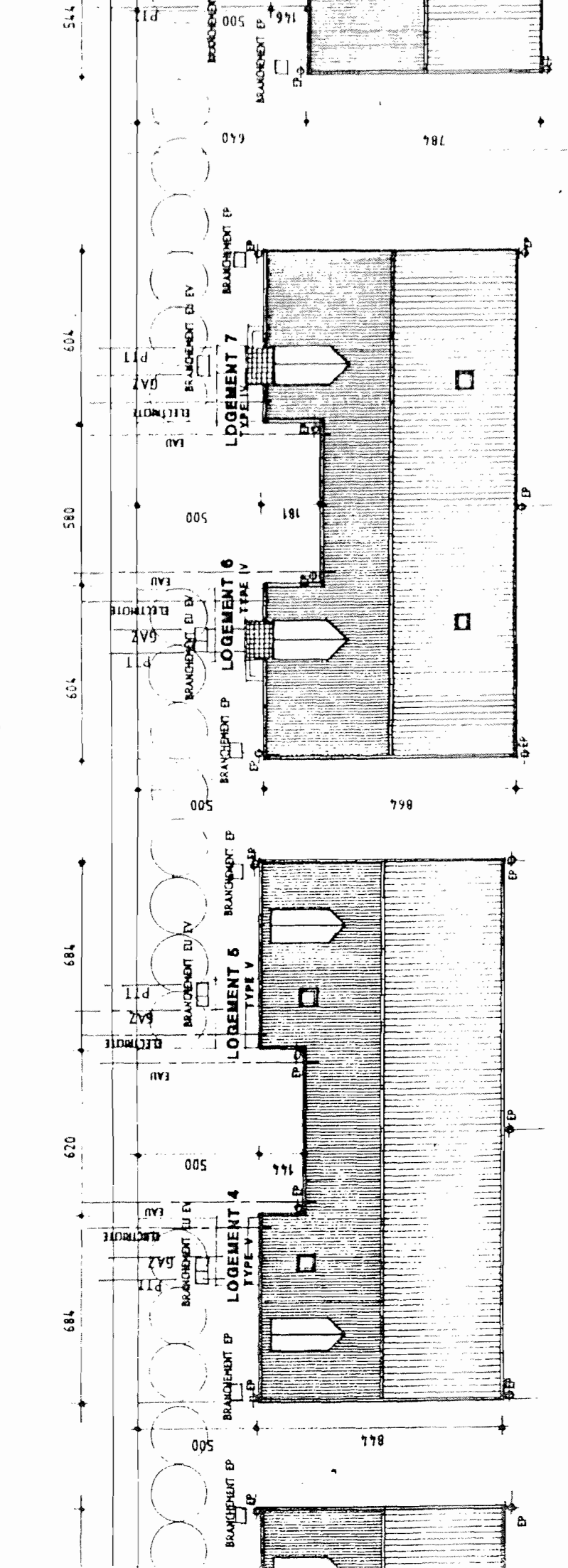
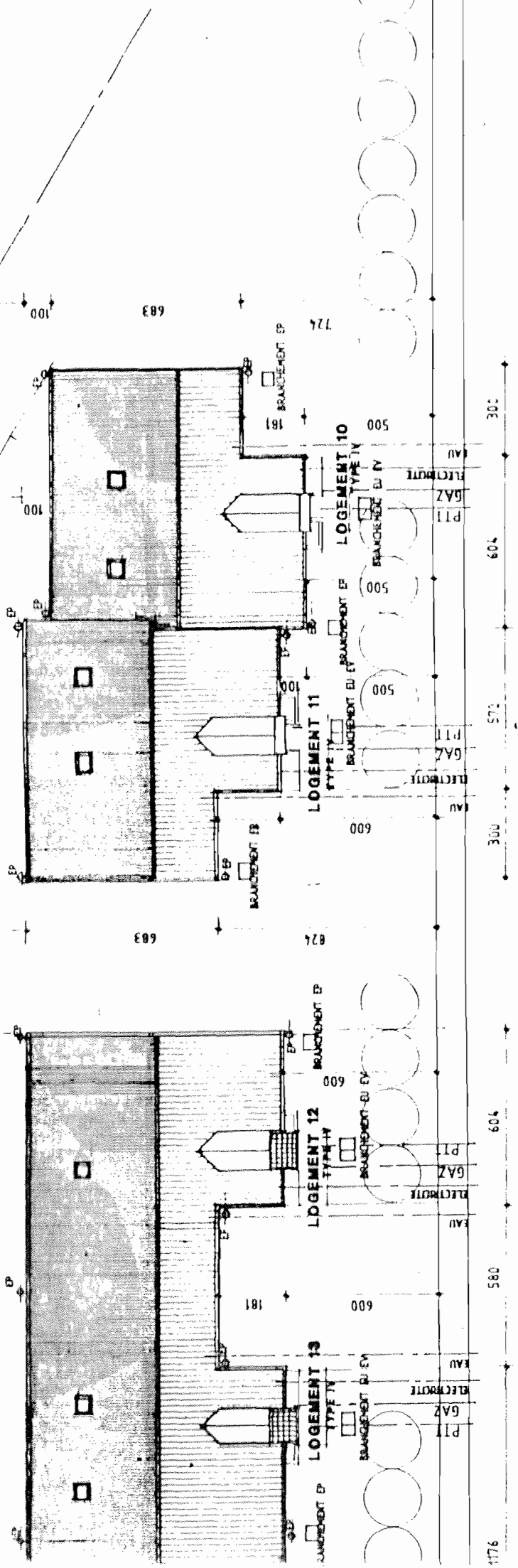
Voies secondaires

La proposition d'aménagement en voie mixte n'est envisageable que pour les nouvelles réalisations où la réfection de voirie très dégradées. Les réalisations récentes peuvent rester avec leur profil classique (route bordée de trottoirs) car le traitement du carrefour avec l'axe principal suffit pour hiérarchiser les voies.

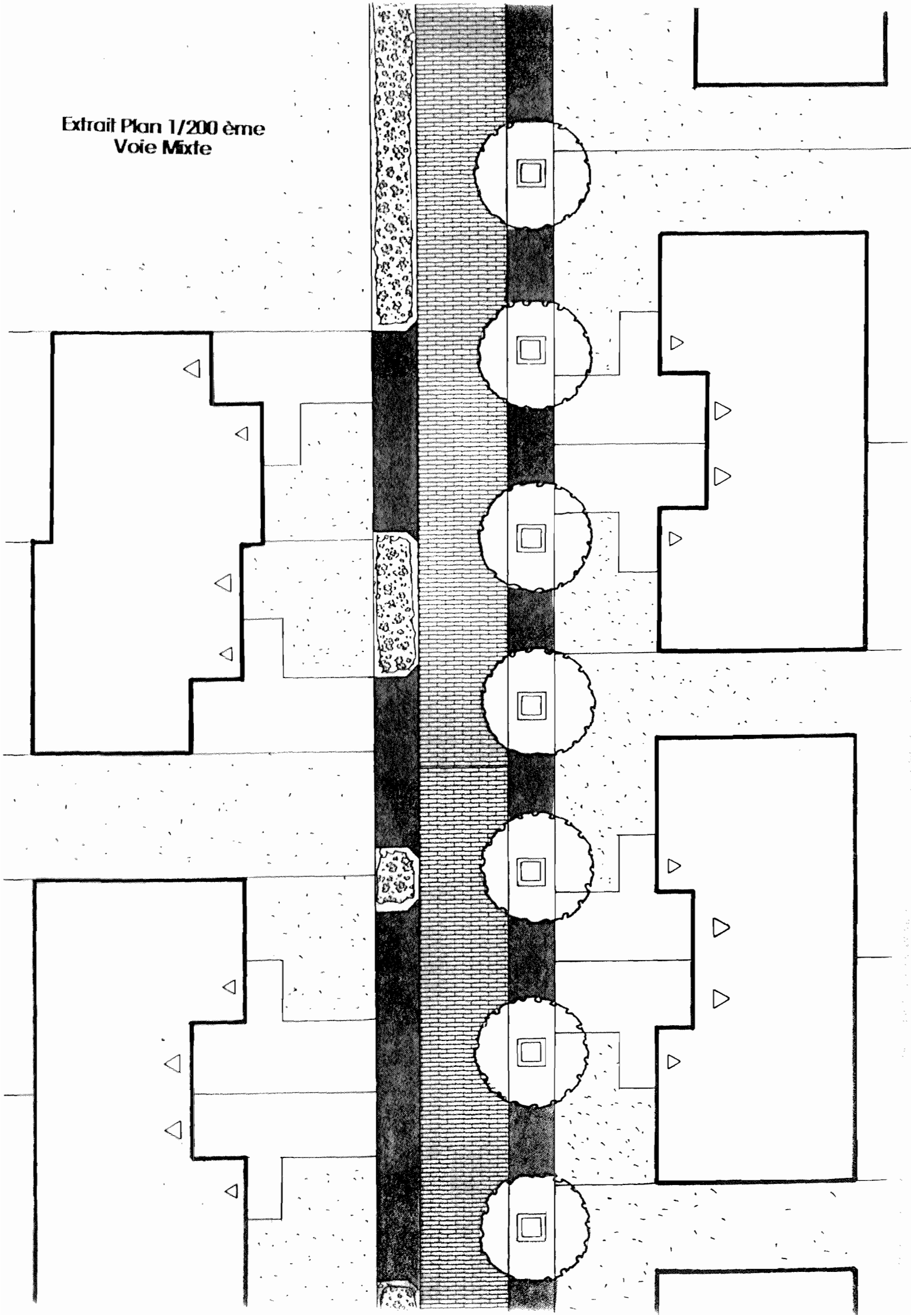
Le traitement en voie mixte vient d'un constat fort simple : les voitures stationnement sur les trottoirs et les piétons marchent sur la route. Une voie de 4 m de large sert à la circulation automobile (ralenti) et aux piétons. Elle peut être réalisée en pavés pour souligner sa vocation et agrémenter l'ensemble. Elle est bordée de deux bandes en enrobé noir de 2 m de large où peuvent stationner les véhicules. Régulièrement des arbres et des massifs d'arbustes (là où passent les réseaux) ponctuent les bandes d'enrobé et referment l'espace qui devient plus convivial. Eclairage décoratif et mobilier urbain renforcent l'attrait.



COUPE DE PRINCIPE



Extrait Plan 1/200 ème
Voie Mixte



Carrefour axe principal/voie secondaire

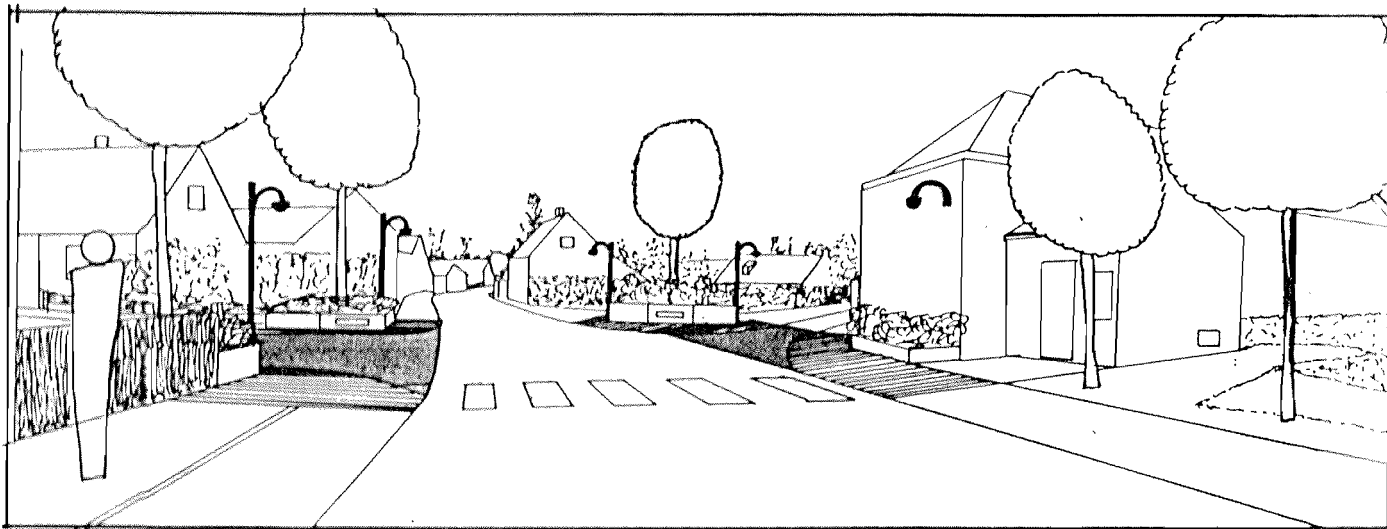
Ces aménagements ponctuelles peuvent être réalisés intégralement ou partiellement même sur des projets récents.

L'objectif est de hiérarchiser les espace, de casser la linéarité de la route principale et de faciliter l'identification des rues.

Revêtement de sol différent (pavés) jardinières et plantations qui referment l'espace intimise les accès aux voies mixtes plus conviviales.

Marquage des passages piétons, jardinières et plantations qui referment l'espace, éclairage spécifique viennent casser la linéarité de la rue principale (ralentissement des véhicules) et annonce les zones de conflit (accès voiture et traversées piétonnes).

Une signalétique appropriée permet une identification facile de la rue ou de la résidence.



AMENAGEMENT DU BOIS COMMUNAL

L'O.N.F. a réalisé en Mars 1993 un projet d'aménagement pour l'accueil du public. Accepté par le Conseil Municipal nous intégrons la petite notice explicative de cet aménagement.

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE

AMENAGEMENT POUR
L'ACCUEIL DU PUBLIC



BOIS COMMUNAL DE LAUWIN-PLANQUE

Mars 1993



Office National des Forêts
DIRECTION REGIONALE NORD / PAS de CALAIS
BUREAU D'ETUDES
24, rue Henri LOYER BP46 59004 LILLE CEDEX
Tél.: 20 57 00 38 - Fax: 20 78 29 17

J.P. ToR.

BOIS COMMUNAL DE LAUWIN - PLANQUE

AMENAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

PLAN

PRESENTATION DU SITE

OBJECTIF DE L'AMENAGEMENT

GRANDES LIGNES DE L'AMENAGEMENT PROPOSE

MODALITES D'AMENAGEMENT

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

1 - CHEMINEMENT

2 - PARKING

3 - PLANTATIONS

4 - ENGAZONNEMENT

5 - PETITS EQUIPEMENTS

PRESENTATION DU SITE

Le bois communal de LAUWIN - PLANQUE couvre environ 7 ha. Il est situé dans la vallée de l'Escrebieux, à proximité de la rocade ouest de DOUAI et en limite d'urbanisation de LAUWIN - PLANQUE .

OBJECTIF DE L'AMENAGEMENT

La municipalité désire utiliser au mieux cet espace à des fins de détente pour ses habitants. Dans un cadre boisé, le programme des activités retenues est la promenade, les jeux libres de plein air, la découverte de la nature. Cet objectif doit être compatible avec le maintien et même l'amélioration des peuplement forestiers.

GRANDES LIGNES DE L'AMENAGEMENT

1 - Prise en compte de la situation du bois, à l'interface de la zone urbanisée et des zones cultivées, allant de l'urbain au rural, de l'artificiel au naturel, du construit au végétalisé.

2 - Installation d'un réseau de promenade en boucle s'appuyant sur la route d'Esquerchin (en 3 points) et pouvant s'inscrire dans un aménagement plus global de la vallée pour la petite randonnée.

3 - Construction d'un parking de taille réduite, à l'entrée principale et couvrant sur un espace libre, propice à l'installation de petits équipements nécessaires au repos, au jeu et à la découverte de la nature (balisage et panneau d'information).

4 - Plantation de végétaux appartenant à la végétation naturelle potentielle et sous des faces paysagères traditionnelles :

- . prairies rustiques,
- . haies vives,
- . alignement d'arbres.

MODALITES DE L'AMENAGEMENT

L'ensemble de l'aménagement, sobre, rustique, nécessite peu d'entretien. Il s'agit avant tout d'une "base de nature".

Certains cheminements seront empierrés pour assurer une promenade confortable en tout temps.

Les plantations seront faites avec des végétaux appartenant à la végétation naturelle potentielle.



ECHELLE : 1 / 1 000 ème

AMENAGEMENT PAYSAGER
DU BOIS
DE LAUWIN-PLANQUE

PLAN D'ENSEMBLE

DEVIS ESTIMATIF ET DESCRIPTIF

I - CHEMINEMENTS

- Réalisation de sentier de promenade :

. Longueur : 300 ml

. Largeur : 2 ml

. Décaissement sur 20 cm - Evacuation des déblais en décharge.

120 m³ à 70 F 8 400 F

. Fourniture et mise en place d'un additif de structure (géotextile)

600 m² à 8 F 4 800 F

. Fourniture et mise en oeuvre de schiste rouge (0/60) sur une épaisseur moyenne de 20 cm - Compactage et finitions.

240 T à 70 F 16 800 F

. Fourniture et mise en oeuvre de schiste rouge (0/5) sur une épaisseur moyenne de 5 cm - Compactage et finitions.

60 T à 100 F 6 000 F

- Réalisation de chemin d'accès :

. Longueur : 130 ml

. Largeur : 3 ml

. Décaissement sur 30 cm - Evacuation des déblais en décharge.

120 m³ à 70 F 8 400 F

. Fourniture et mise en place d'un additif de structure (géotextile).

390 m² à 8 F 3 120 F

. Fourniture et mise en oeuvre de schiste rouge (0/60) sur une épaisseur moyenne de 20 cm - Compactage et finitions.

160 T à 70 F 11 200 F

- Fourniture et mise en oeuvre de grave laitier (5/10) sur une épaisseur moyenne de 10 cm.- Compactage et finitions.

80 T à 120 F

9 600 F

- Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement en marbre du Boulonnais sur une épaisseur moyenne de 5 cm - Compactage et finitions.

40 T à 90 F

3 600 F

TOTAL CHEMINEMENT HT : 71 920 F

II - CREATION D'UN PARKING

- Nombre de place : 12

- Surface totale : 400 m²

- Décaissement sur 30 cm - Evacuation des déblais en décharge.

120 m³ à 70 F

8 400 F

- Fourniture et mise en place d'un additif de structure (géotextile).

400 m² à 8 F

3 200 F

- Fourniture et mise en oeuvre de schiste rouge (0/60) sur une épaisseur moyenne de 20 cm - Compactage et finitions.

160 T à 70 F

11 200 F

- Fourniture et mise en oeuvre de grave laitier (5/10) sur une épaisseur moyenne de 10 cm.- Compactage et finitions.

80 T à 120 F

9 600 F

- Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement en marbre du Boulonnais sur une épaisseur moyenne de 5 cm - Compactage et finitions.

40 T à 90 F

3 600 F

- Confection de fosses (1 m x 1 m) sur parking et sur l'entrée N° 1, pour plantation d'arbres tiges et mise en oeuvre de terre végétale.

18 U à 150 F

2 700 F

- Borduration des entrées et du parking.

200 ml à 80 F

16 000 F

TOTAL PARKING HT : 54 700 F

III - PLANTATION DE VEGETAUX

1. Haies vives

- Essences retenues :

- . Erable champêtre (40 / 60 - 3 branches)
- . Charme (60 / 90 - repiqué)
- . Troène vulgaire (40 / 60 - 3 branches)
- . Cornouiller sanguin (40 / 60 - 3 branches)

- Densité de plantation : 1 plant / m²
- Longueur : 400 ml - Surface : 800 m²
- Nombre de plant par essence : 200 U

800 U à 12 F

9 600 F

2. Les massifs boisés :

- Essences retenues :

- . Cornouiller sanguin, (40 / 60 - 3 branches)
- . Erable champêtre, (40 / 60 - 3 branches)
- . Noisetier, (40 / 60 - 3 branches)
- . Prunellier, (40 / 60 - 3 branches)
- . Saule marsault, (40 / 60 - 3 branches)
- . Fusain d'Europe, (40 / 60 - 3 branches)

- Surface de plantation : 3 600 m²
- Densité de plantation : 1 plant / m²
- Nombre de plant par essence : 600 U

3600 U à 12 F

43 200 F

3. Plantation de baliveau 150/200 en racines nues :

- Essences retenues :

- . Merisier,
- . Chêne rouvre,
- . Erable sycomore,
- . Frêne commun,

- Fourniture, Paillage, Protection anti-lapin, Tuteurage.

13 U à 150 F

1 950 F

4. Plantation d'alignement, tiges 12/14 en racines nues :

- Essences retenues :

- . tilleuls à grandes feuilles

- Fourniture, Paillage, Protection anti-lapin, Tuteurage.

18 U à 250 F

4 500 F

TOTAL PLANTATION HT : 59 250 F

V - ENGAZONNEMENT

Engazonnement :

- des abords de l'entrée principale.
- des accotements des chemins d'accès.
- des accotements du chemin de promenade.

1400 m² à 8 F

11 200 F

TOTAL ENGAZONNEMENT HT : 11 200 F

V - PETITS EQUIPEMENTS

- Fourniture et mise en place d'une barrière en bois :
(travail réalisé par les services techniques).

. Type "chantilly"

- Fourniture et mise en place de bancs en bois :

- 4 bancs à 2 000 F 8 000 F

- Fourniture et mise en place de corbeilles à détritrus :

- 8 corbeilles à 1 500 F 12 000 F

- Fourniture et mise en place d'un panneau d'information à l'entrée principale :

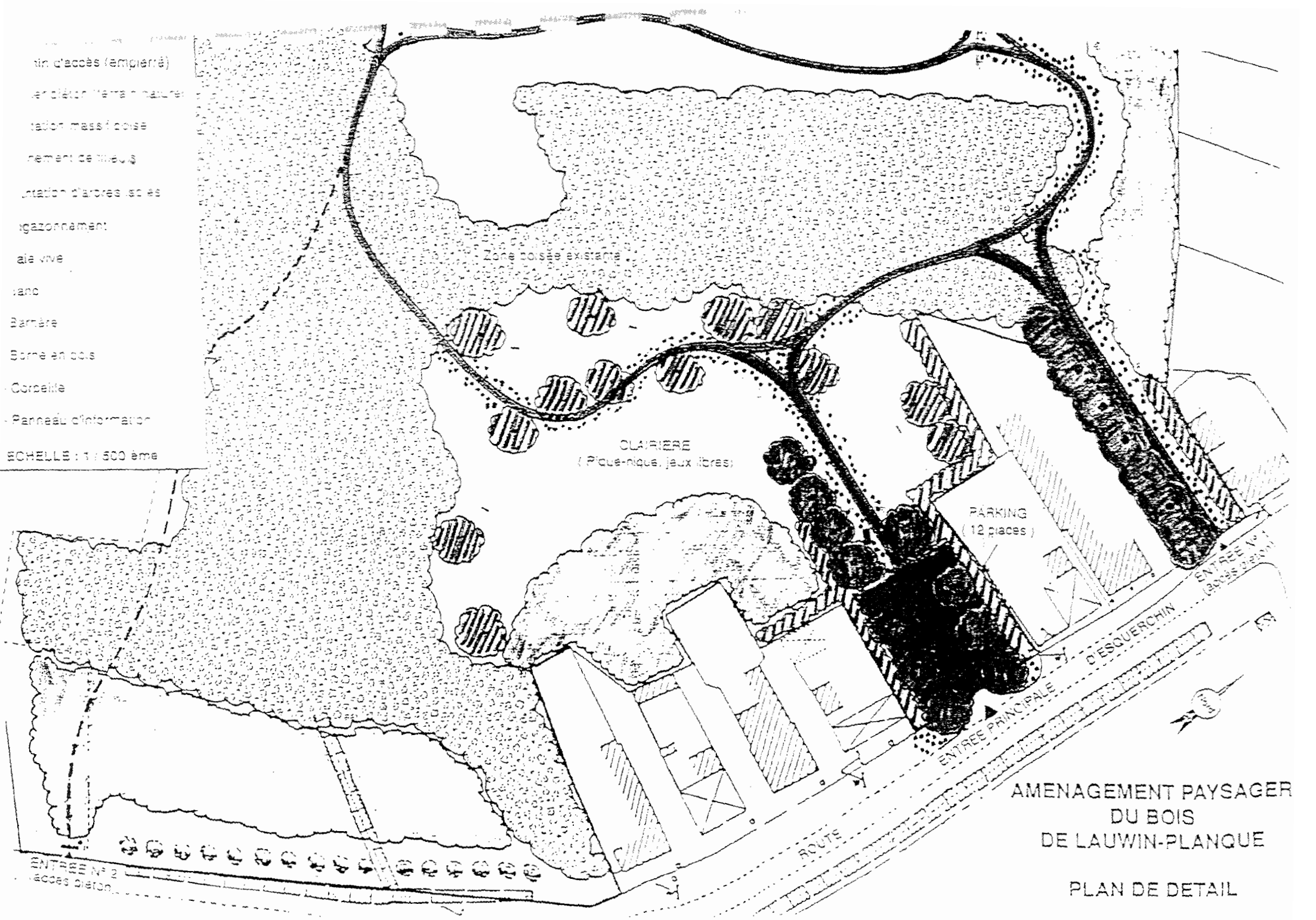
- 1 panneau à 8 000 F 8 000 F

- Fourniture et mise en place de 8 bornes en bois (dont 4 amovibles, afin de
permettre le passage d'engins d'entretien) :

- 8 bornes en bois à 300 F 2 400 F

TOTAL PETIT ÉQUIPEMENT HT : 30 400 F

TOTAL GENERAL H.T.	: 227 470 F
TVA 18,6 %	: 42 309,42 F
TOTAL GENERAL TTC	: 269 779,42 F



- Lin d'accès (amplié)
- Bordure (haies hautes)
- Station massifs boisés
- Remplacement de végétaux
- Station d'arbres isolés
- Engazonnement
- Végétation vivace
- Vase
- Barrière
- Borne en bois
- Corbeille
- Panneau d'information

ECHELLE : 1 : 500 ème

CLAIRIERE
(Pique-nique, jeux libres)

PARKING
(12 places)

D'ESSUERCHIN

ENTREE PRINCIPALE

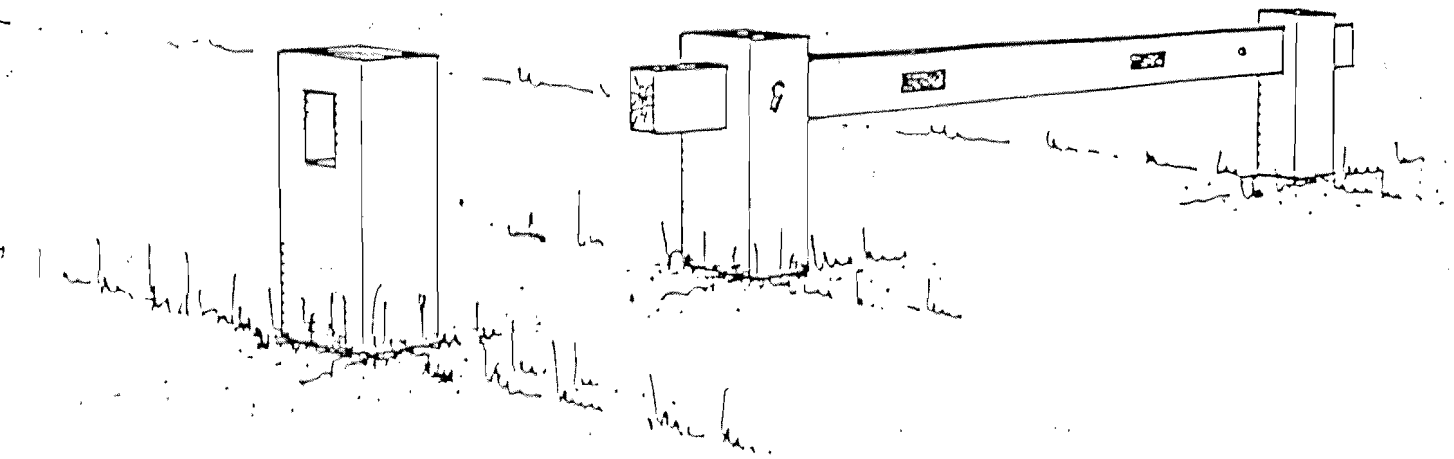
ROUTE

ENTREE N°2
(accès piéton)

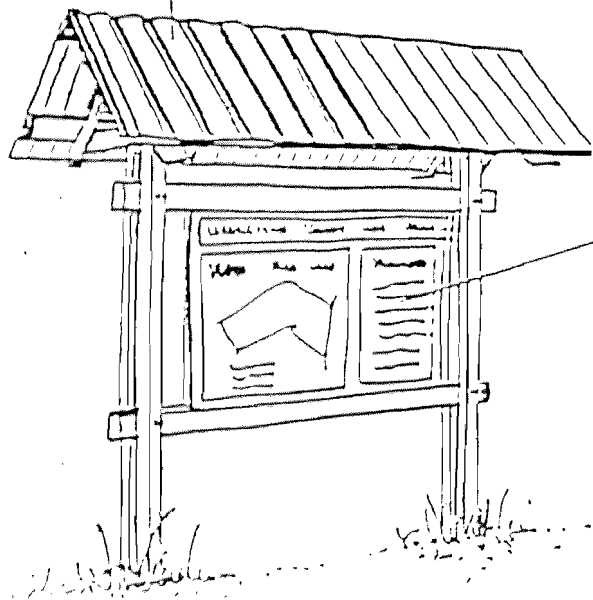
AMENAGEMENT PAYSAGER
DU BOIS
DE LAUWIN-PLANQUE

PLAN DE DETAIL

- MOBILIER EN BOIS TRAITÉ. -



Bois traité



*Carte, textes imprimés
sur feuille de polystyrène
collés sur le fond bois.*

LE COMPLEXE SPORTIF

Les terrains de sports, l'aire de ball-trap et la gorge bleue (zone naturelle) apparaissent comme une juxtaposition d'éléments aux vocations opposées (animation des sportifs/calme de la zone naturelle...).

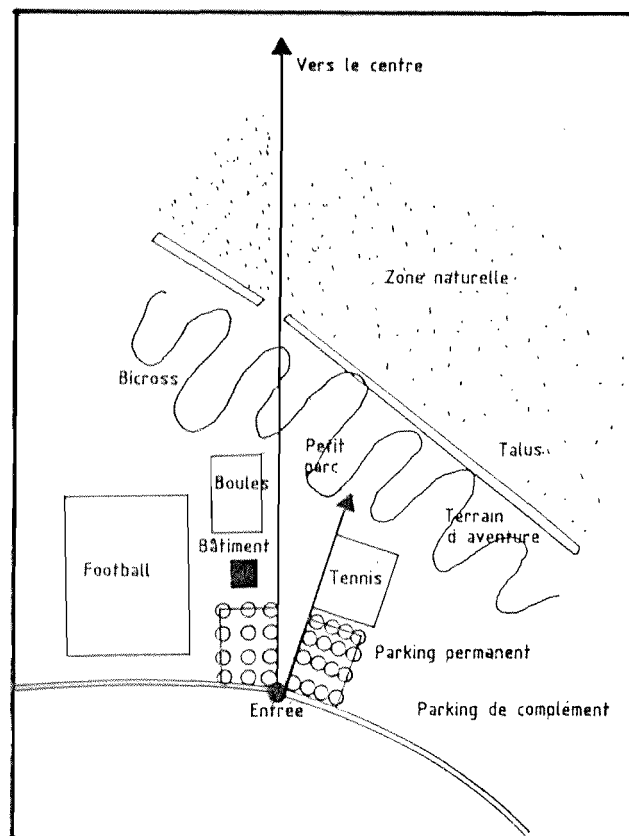
La nécessité de réorganiser l'ensemble nous a amené à faire une esquisse volontaire remettant en cause divers éléments (page suivante). Ce schéma présenté au Conseil Municipal a amené une riche discussion.

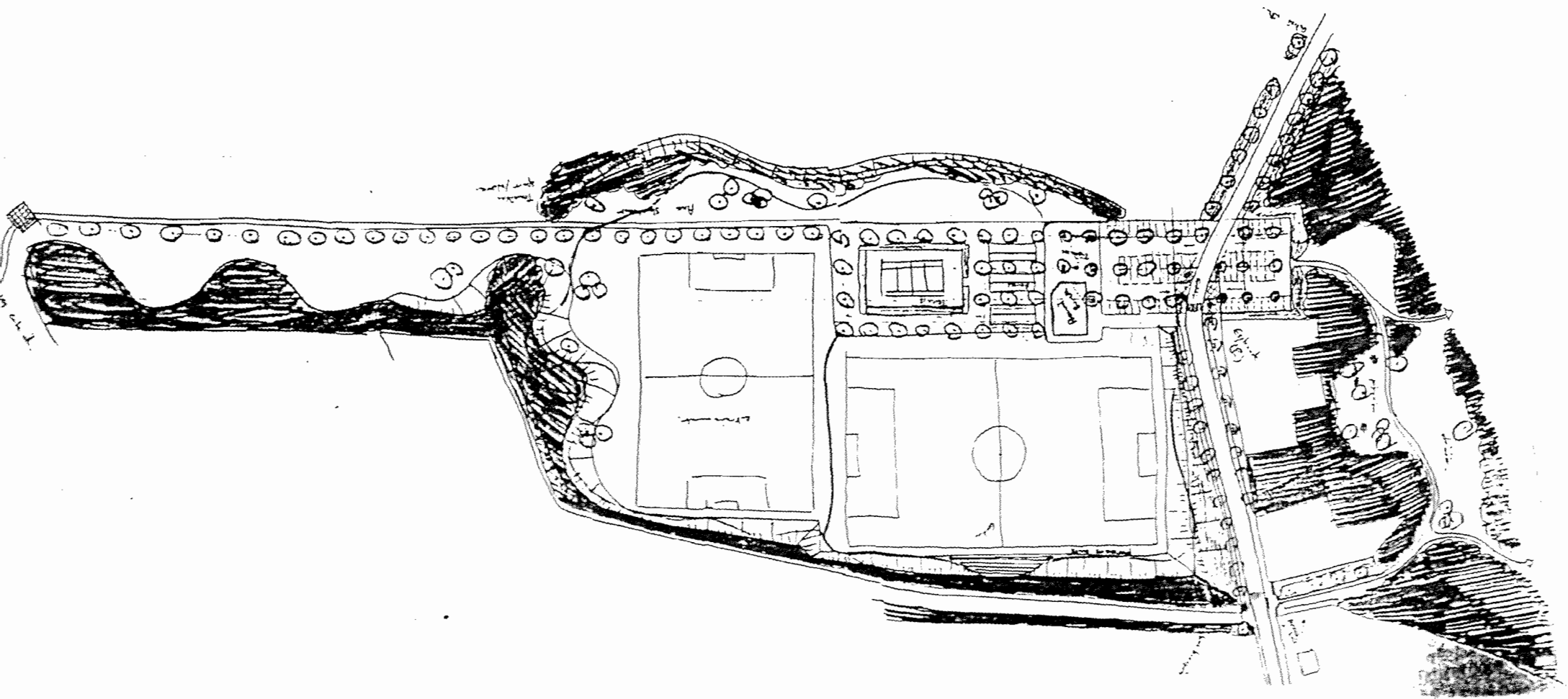
Il en résulte des remarques suivantes : impossibilité d'intervenir sur le bois et de toucher aux terrains existant et par contre forte opportunité des terrains de ball trap et de zone naturelle (absence de gestion).

La deuxième esquisse présente toujours les mêmes principes généraux de réorganisation mais mieux adaptés avec un gradient de plus en plus naturel.

- Marquage de l'entrée.
- Parking permanent paysager.
- Prolongement possible vers une prairie (parking complémentaire).
- Equipements sportifs : terrains de sports, tennis, aire de boules... disposés autour du bâtiment d'accueil.
- Petit parc, terrain d'aventure, bicross, la grande plaine (actuel ball-trap)...

L'axe principal traverse les talus qui isolent la zone naturelle de la fréquentation excessive et du bruit. Il peut à terme se prolonger jusqu'au centre.

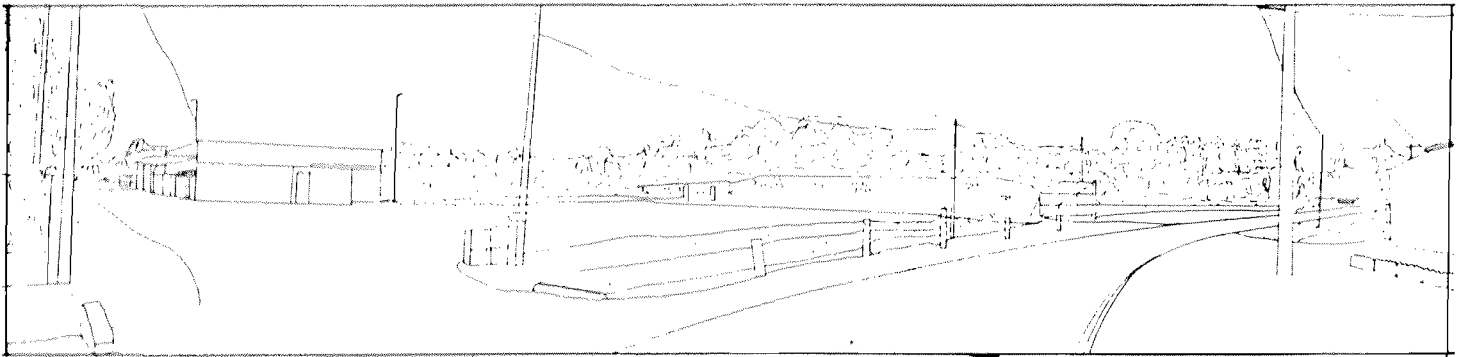




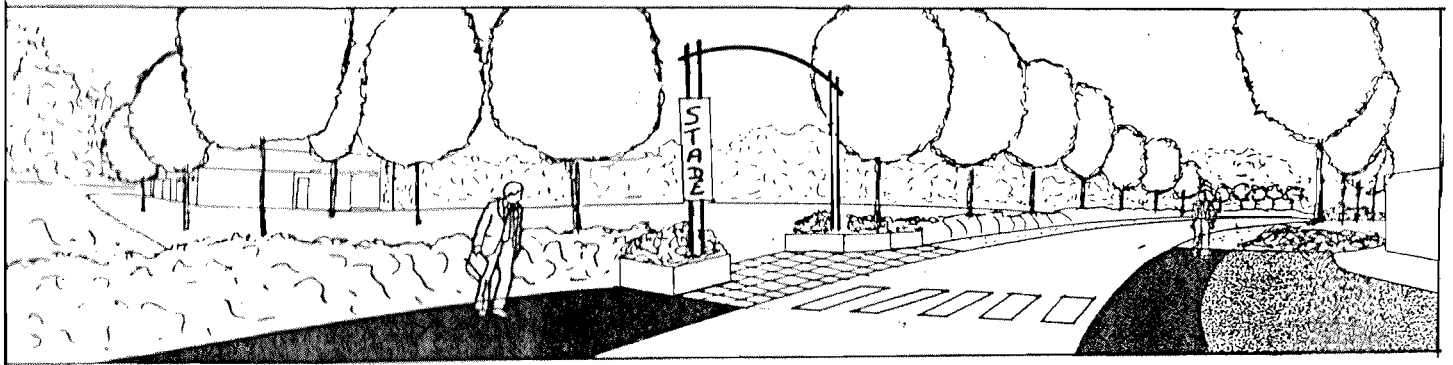
Le marquage de l'entrée du stade s'inspire de celui des accès aux voies secondaires (traversée piétonne, jardinière...) avec une signalétique mieux adaptée (plus lisible).

Les franges sont traitées pour dissimuler les véhicules sans fermer la vue et sans présenter une image trop rurale : arbustes bas (minimisent impact des voitures) et arbres de hautes tiges (identique à ceux de l'axe structurant).

Etat actuel



Projet



LA FONTAINE BLEUE

Les accès aux voies en cul de sac depuis la RD 120 sont traités dans le même esprit que celles aux voies secondaires du champ des Hussards.

La liaison directe à travers le parc Fenain comme le préconise le document programme du CAUE semble improbable. Il faudra utiliser l'espace vert reliant la cité Siminor pour recréer un lieu agréable vers le centre et conforter les autres réseaux existants.

L'aménagement des nombreux espaces verts permettra de redonner une cohésion aux différentes entités à travers un jeu de circulation et de points attractifs propices à la rencontre et aux jeux (boulodrome, amphithéâtre, aire de jeu...).

Le square Diderot est aménagé en placette. Des parkings encadrent l'accès au parc marqué par une pergola. On rejoint une placette au carrefour des chemins principaux. Une fontaine matérialise le nom de la cité (la Fontaine bleue) pour former un point fort où il est bon de se retrouver ou se reposer.

QUARTIERS DE L'HIRONDELLE ET MARICHEZ

La hiérarchisation des voies s'inspire du schéma des champs des Hussards.

Pour relier le lotissement de l'hirondelle au reste de la ville directement il est possible de concilier deux types de liaisons.

Un axe routier relie l'Hirondelle à Marichez au niveau du garage. La viabilisation des terrains distribués permet d'amortir cet investissement. S'il ne s'avère pas nécessaire, il suffit de faire une raquette et de lotir.

Un axe piéton reprend le tracé d'un passage spontané à travers un terrain enherbé.

Autour de cet axe, sont disposés une aire de boule avec un abri (point de rencontre), un terrain de sport et des jeux.

Côté RN 43, un talus referme l'espace. La plantation dense du pourtour agrmente le lieu et préserve la tranquillité des riverains.

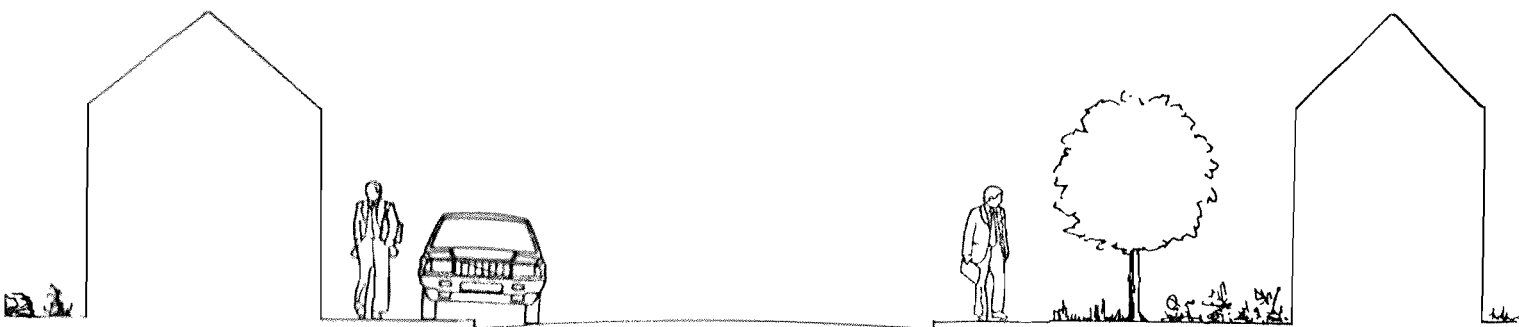
LA RUE JEAN JAURES

La rue est conservée telle quelle. Seuls se détachent le centre et des aménagements ponctuels (carrefours et parvis du presbytère).

Autour du presbytère et de la future maison d'associations, l'espace est traité à un vaste parvis piéton. Dans le prolongement de la liaison piétonne vers la maison de l'enfant une traversée de la chaussée est aménagée (jardinières, éclairage...). Un espace de stationnement est réalisé sobrement. Il s'ouvre pour les piétons sur un joli petit parc (arbres existants) lui-même ouvert sur la vallée (accès possible à terme).

A partir de l'église commence l'aménagement du centre ville avec un mobilier plus élaboré, un éclairage adapté et des revêtements de sol soignés. Le parvis de l'église s'ouvre sur la rue (démolition du mur). Le hêtre magnifique sera encore mieux mis en valeur.

Le profil de la route reste classique avec les voitures stationnées à cheval sur les trottoirs. Seul, l'espace piéton est aménagé en pavés.



COUPE DE PRINCIPE

LE CENTRE

Il s'agit de la suite des aménagements qui débutent face à l'église.

Entre le pont de la RN 43 et l'école, la "Fausse route" est estompée par un traitement en placette verdoyante.

La place du 10 Mai est restructurée par un maillage simple. Le choix des matériaux permet de distinguer les piétons (pavés) du stationnement (enrobé). Des plantations estompent les éléments disparates (pignons...). L'abri bus est aménagé en kiosque afin de lui faire perdre son image monofonctionnelle.

L'alignement se prolonge de l'autre côté de la route afin de relier les deux espaces et accompagne l'accès à la future salle polyvalente.

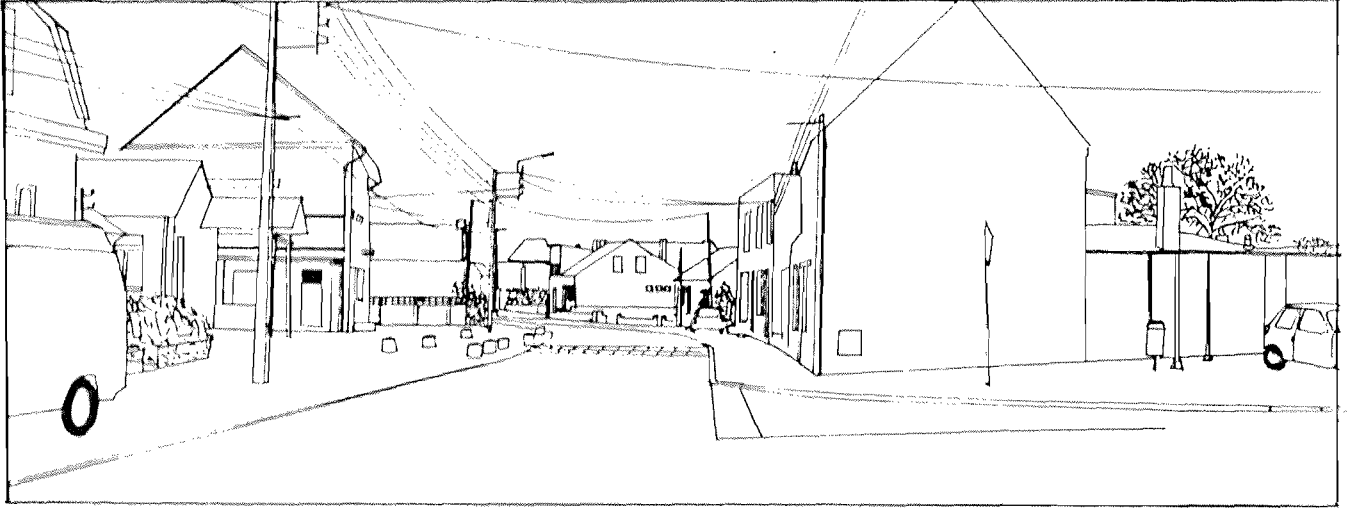
Bornes et réseaux aériens qui encombrant l'espace sont éliminés et enterrés. Un massif planté oriente les sorties d'école et évite les sorties directes sur la route tout en agrémentant l'espace.

Si les moyens financiers le permettent, il serait bien de retrouver un revêtement de chaussée plus élaboré (pavage...).

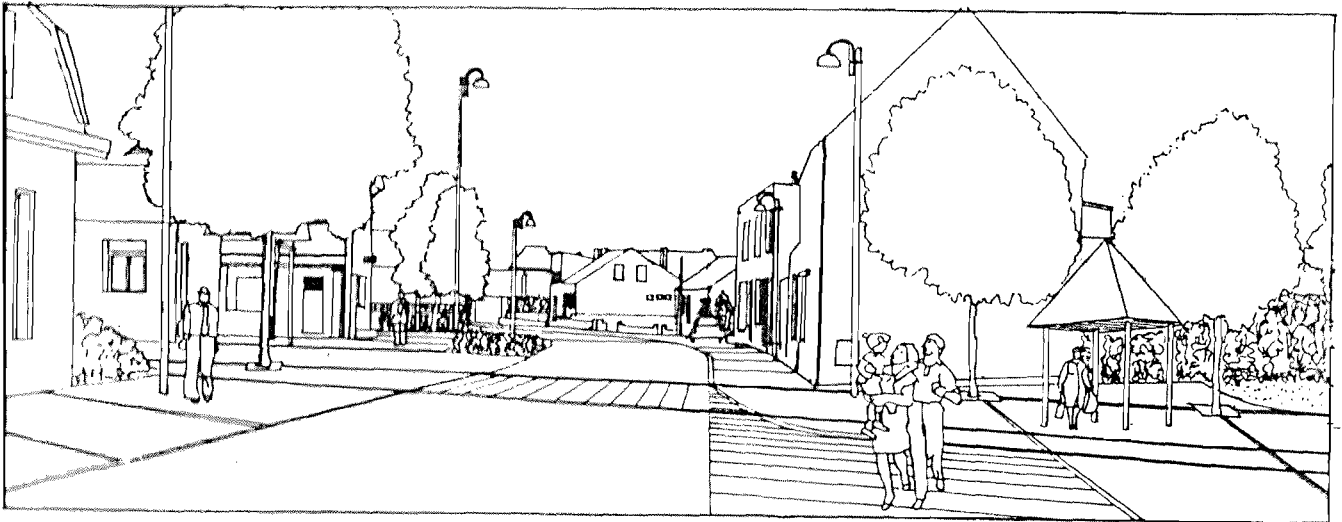
La voie qui longe la future salle polyvalente est traitée en voie mixte. Elle débouche sur une placette qui permet l'accès aux services techniques, à l'arrière de la salle des fêtes et au parking.

Le parking est aménagé comme une esplanade. L'allée centrale en gaillonné se distingue des aires de stationnement en sablé. Un mail d'arbres structure l'ensemble et donne accès à la vallée.

ETAT ACTUEL



PROJET



ABORDS DE LA RD 120

L'aménagement des abords de la RD 120 est présenté en dernier alors qu'il s'agit de la première perception de la ville : il aurait dû être traité en premier.

Plusieurs paramètres nous ont amené à reporter la définition des aménagements dans ce secteur : le parc Fenain est propriété de la ville de Douai et un projet d'aménagement de la route a été déjà élaboré par la DDE (début des travaux très proche).

Après de riches discussions, les volontés communales se sont exprimées pour aboutir au projet décrit ci-après :

Sur le plan 1/500 ème centre ville et quartiers Est sont représentés l'option simple : pas d'intervention sur le parc Fenain, trottoirs aménagés suivant le plan de la DDE et traitement de l'entrée de ville avec un tourne à gauche.

Sur le plan 1/500 ème rue Marie Curie (RD 120) sont représentés des aménagements plus volontaires, seuls capables à nos yeux de changer radicalement l'image de la commune et le confort de ces habitants tout en valorisant l'aspect et le fonctionnement du parc Fenain.

- L'entrée de la ville est réalisée suivant les prescriptions générales.

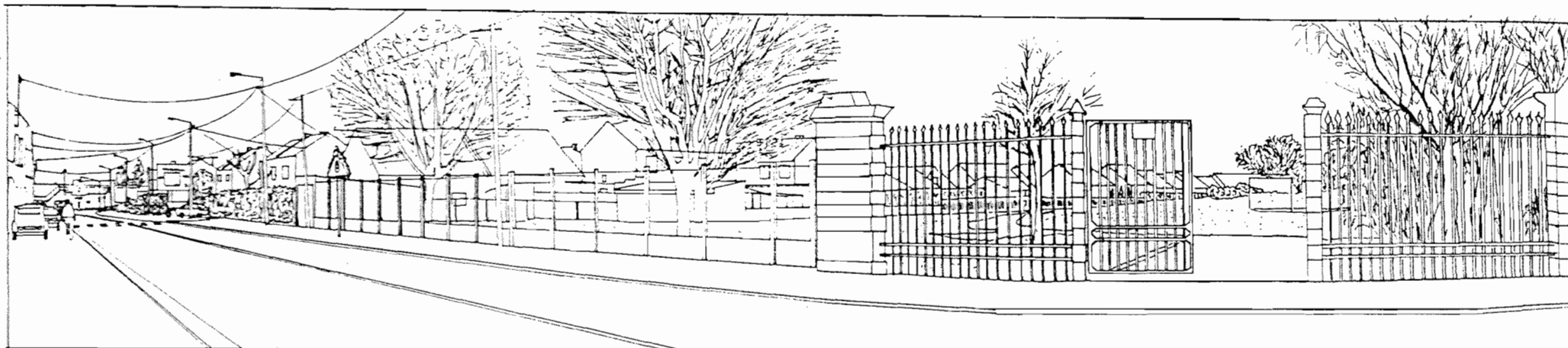
- Les abords de la route reprennent le canevas élaborés par la DDE avec quelques modifications (visualisation du futur accès au parc Fenain...).

- Le carrefour de l'entrée de ville aménagé en giratoire permet de casser la linéarité de la route, de matérialiser l'articulation vers le centre et de mieux gérer les flux routiers. Une seule maison est démolie. L'espace libéré permet de retrouver l'Escrebieux et de marquer le franchissement de la rivière en simulant un pont.

- Les abords de la route reprennent le canevas de la DDE mais en ajoutant le traitement trottoir côté parc Fenain. Le recule de la clôture permet d'obtenir un profil avec stationnement et circulation piéton ainsi que la plantation d'une haie de charmilles verdoyante et opaque. Des arbres agrémentent l'espace.

- L'accès au parc est valorisé. Il distribue un mail majestueux pouvant servir de parking lors d'animations sportives. Ce parking peut être séparé du parc par une clôture et servir de liaison piétonne interquartier.

ETAT ACTUEL



PROJET

